RAPPORT
DE REDEVABILITÉ
2022

Renforcer la redevabilité

en matière de développement durable



MIR MÉCANISME INDÉPENDANT DE RECOURS



Le MIR adopte le crapaud de Kihansi

A la fin de 2022, le Mécanisme indépendant de recours (MIR) du Groupe de la Banque africaine de développement a « adopté » le crapaud de Kihansi comme mascotte officielle. Le crapaud de Kihansi est actuellement considéré comme éteint à l'état sauvage par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en grande partie à la suite de modifications apportées à son habitat par une centrale hydroélectrique financée par une banque de développement. Le MIR espère que son adoption symbolique, qui fait suite à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP 15), sensibilisera à la fois sur l'importance de la biodiversité et sur la nécessité de la protéger. Nous voudrions aussi souligner le rôle essentiel que jouent les praticiens du développement dans l'atténuation des impacts potentiellement dévastateurs des projets de développement sur la biodiversité et l'environnement en général. **Pour en savoir plus sur le fascinant crapaud de Kihansi, cliquez ici.**



Table des matières

Introduction

À propos du Mécanisme indépendant de recours (MIR) 5
Vision, mission et valeurs fondamentales 6
À propos de ce rapport 7
Message du Président du CODE 8
Message du Directeur du MIR 9
2022 en chiffres 10
Gouvernance 11
Stratégie du MIR 16
Engager les parties prenantes 17

Notre performance en 2022

Traitement des plaintes 20
→ Plaintes : Vérification de la conformité
→ Plaintes : Résolution de problèmes
→ Plaintes : Plaintes différées
Produits du savoir et services consultatifs 41
Communications et sensibilisation 42

Notre personnel

Renforcement des capacités 45
Diversité et inclusion 46

Perspectives

Notre objectif : Une amélioration continue 48

Annexes

Annexe 1 : Budget du MIR 2022 51
Annexe 2 : Abréviations, terminologies et définitions 52
Annexe 3 : Données ICP du MIR 53
Annexe 4 : Questions des parties prenantes en 2022 et comment nous nous sommes engagés 54
Annexe 5 : Registre du MIR pour les plaintes non-enregistrées . . . 56
Annexe 6 : Sujets et définitions des matériaux du MIR 2022 . . . 57



À propos du Mécanisme indépendant de recours

L'objectif global du MIR est d'améliorer la redevabilité et la pérennité des projets financés par la BAD, contribuant ainsi au progrès social et économique dans nos pays membres en Afrique.

Le Mécanisme indépendant de recours (MIR) est l'instrument de redevabilité indépendant du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD). **Le Groupe de la Banque africaine de développement** est une institution multilatérale de développement qui fournit des financements aux gouvernements africains et aux entreprises privées investissant dans ses 54 pays membres régionaux pour stimuler le développement social et économique et réduire la pauvreté.

En pratique, cela signifie que nous fournissons un recours ou une aide juste, indépendante et efficace aux individus, aux travailleurs ainsi qu'aux communautés – appelés personnes affectées par un projet (PAP) ou plaignants – qui pensent être touchés négativement par un projet financé par la BAD. Nous utilisons un processus formel de traitement des plaintes dans le but de traiter, de résoudre et, le cas échéant, de réparer les dommages causés. Le processus de traitement des plaintes offre deux options, ou chemins, que le processus peut suivre : 1 **la vérification de la conformité**, qui enquête sur les allégations de non-conformité à la politique et la survenance de préjudices liés à un projet financé par la BAD, et 2 **la résolution de problèmes**, qui vise à résoudre les plaintes par le biais d'un dialogue de médiation entre les plaignants et les parties prenantes concernées par le projet. Le cheminement de chaque plainte est déterminé par la consultation entre le MIR et le plaignant.

En plus de ce rôle principal, le MIR fournit des conseils à la BAD. En tirant parti du travail que nous faisons pour faciliter la résolution des plaintes, nous identifions et conseillons sur les domaines potentiels dans lesquels la BAD peut renforcer davantage ses politiques, procédures et/ou pratiques. Grâce à ce processus d'amélioration continue, notre objectif est d'éliminer les causes des plaintes, de réduire les préjudices potentiels causés par les projets et d'aider à assurer une approche inclusive du développement durable.

MIR MÉCANISME INDÉPENDANT DE RECOURS

Vision

Offrir un espace sûr et fiable aux personnes affectées pour faire part de leurs préoccupations concernant les projets financés par la Banque sans crainte de représailles, et créer une culture positive au sein de la Banque qui valorise les plaintes des parties prenantes et cherche à apprendre d'elles afin d'améliorer les projets, d'élever les normes, de minimiser les différends et d'améliorer les résultats du développement durable pour tous.

Mission

Offrir des recours et des réparations justes, indépendants et efficaces aux personnes, aux travailleurs et aux communautés qui sont touchés négativement par les projets financés par la BAD, et identifier les domaines potentiels via le processus de traitement des plaintes où la Banque peut renforcer davantage ses politiques, procédures et/ou pratiques en faveur du développement durable, tout en veillant à ce que « personne ne soit laissé pour compte. »

Nos valeurs fondamentales

Nos valeurs fondamentales nous aident à faire progresser notre vision et notre mission, et à relever les défis. Nous nous engageons à vivre et à respirer ces valeurs dans notre travail chaque jour.

Pour aider à mettre cela en évidence, nous avons demandé au personnel du MIR :

« Que signifient pour vous les valeurs fondamentales du MIR ? »

Retrouvez leurs réponses tout au long de ce rapport.

Indépendance et impartialité

Nous serons indépendants, agirons sur la base de preuves et serons impartiaux dans tous nos engagements, attributs qui nous aident à gagner et à maintenir la confiance de nos parties prenantes.



Égalité



Nous cherchons à être justes dans tous nos engagements avec les parties prenantes – tout en respectant les droits de l'homme et en traitant toutes les parties à une plaine de manière équitable et avec la plus grande dignité et le plus grand respect.

Accessibilité

Nous nous efforçons de veiller à ce que nos services soient ouverts et accessibles à tous les utilisateurs potentiels, en éliminant les obstacles potentiels afin que nous soyons inclusifs pour tous, en particulier les personnes les plus vulnérables de notre société.



Transparence

Nous nous efforçons d'être clairs et transparents dans nos communications avec les utilisateurs de nos services et de partager publiquement des informations sur nos processus, l'avancement de nos plaintes, notre propre performance (bonne et mauvaise) et les recommandations que nous formulons, tout en respectant toujours l'exigence de la confidentialité.



Diligence et professionnalisme

Nous nous engageons à fournir en temps opportun un travail de haute qualité basé sur des normes professionnelles solides, un dialogue efficace avec nos parties prenantes et des processus bien définis (prévisibles) qui mettent l'accent sur l'amélioration continue et démontrent une différence.



À propos de ce rapport

Le rapport de redevabilité 2022 du MIR fournit un compte rendu de nos activités et de nos progrès par rapport à notre programme de travail annuel ainsi qu'à la réalisation de notre vision et de notre mission. Notre rapport s'adresse à nos Conseils d'administration et à nos collègues du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), ainsi qu'à nos autres parties prenantes – collaborateurs, partenaires et, plus important encore, aux personnes affectées par les projets financés par la BAD et qui cherchent à obtenir réparation par le biais de notre processus de plaintes.

Dans ce rapport, nous continuons de mettre en œuvre les recommandations pertinentes de notre dernière revue de politique, publiée en juillet 2021. Notre objectif est de fournir un compte rendu clair et transparent des liens entre nos priorités stratégiques et nos résultats. Nous discutons également de l'alignement des sujets matériels du MIR avec certains objectifs de développement durable des Nations Unies, sur lesquels nous visons à nous appuyer en 2023 et au-delà.

Nous utilisons un certain nombre d'outils de communication, y compris le présent rapport, pour permettre aux personnes affectées par un projet et aux organisations qui les défendent de comprendre et d'accéder à nos services afin de soutenir notre intérêt commun pour le développement durable en Afrique. En 2022 et au début de l'année 2023, nous avons entrepris un certain nombre d'initiatives pour faire progresser notre sensibilisation. Il s'agit notamment de l'élaboration du Guide de l'utilisateur du MIR en anglais, français, arabe, portugais et kiswahili, ainsi que d'une brochure d'information à l'intention des bureaux régionaux, à distribuer, sur la manière dont les parties prenantes peuvent exprimer leurs préoccupations au sujet des projets financés par la BAD. Pour en savoir plus, prière consulter la section Communications et Sensibilisation du présent rapport.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur nos progrès à l'adresse irm_communication@afdb.org. Nous nous engageons à vous rendre compte de ce que nous entendons et de la façon dont nous mettons en œuvre vos suggestions dans notre rapport de redevabilité 2023. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Engagement des parties prenantes de ce rapport.



Alignement de nos activités sur les **objectifs de développement durable des Nations Unies**

En tant qu'instrument indépendant de redevabilité du Groupe de la Banque africaine de développement, le MIR se joint à la Banque et à toutes les institutions multilatérales de développement mondiales dans un cadre d'objectifs commun : les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Bien que nous soutenions les 17 ODD, trois d'entre eux sont particulièrement pertinents:

L'objectif 10 – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre - s'aligne étroitement sur la mission du MIR de fournir un recours juste, indépendant et efficace aux individus, aux travailleurs et aux communautés qui sont touchés négativement par les projets financés par la BAD… dans le but de s'assurer que personne ne soit laissée pour compte.



Notre travail soutient également **l'objectif 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles** - grâce à notre réponse au thème central du MIR Améliorer l'accessibilité, Nous le faisons en intégrant une assistance adaptée au genre et culturellement appropriée à ceux qui rencontrent des obstacles pour accéder aux services du MIR.



Nous reconnaissons également notre responsabilité envers l'**objectif 13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions** - en réponse à la vulnérabilité du continent aux impacts du changement climatique sur ses économies, ses systèmes d'infrastructures critiques, ses investissements, et la santé publique.



Changement climatique

L'Afrique, malgré sa faible contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), est le continent le plus vulnérable au monde aux impacts du changement climatique, dont quatre de ses pays figurent parmi les dix les plus touchés au monde. Le MIR reconnaît qu'il est urgent, pour l'Afrique, de minimiser les impacts négatifs du changement climatique.

En 2022, nous avons commencé à signaler notre empreinte climatique, en commençant par notre zone de plus grand impact : les émissions de transport de portée 3 provenant de nos missions de traitement des plaintes sur le terrain. Bien que nous ayons fourni des efforts pour réduire notre impact en augmentant notre utilisation des technologies de communication et en faisant appel à des consultants locaux, nous reconnaissons que toutes les réductions que nous avons obtenues à ce jour peuvent ne pas compenser l'augmentation des émissions que nous produisons au fur et à mesure que notre nombre de plaintes et les déplacements connexes vers les sites du projet augmentent.



Néanmoins, nous nous engageons à faire de notre mieux pour mesurer, contrôler et atténuer nos impacts liés au climat. En 2022, le MIR a produit 27 tonnes d'émissions de GES liées au transport, ce qui est légèrement inférieur aux émissions moyennes annuelles des quatre années précédentes (hors COVID) malgré un portefeuille de plaintes actifs plus important. Cela se traduit par une référence de 1,8 tonne d'émissions par plainte active en 2022, une mesure que nous suivrons à l'avenir.

Pour en savoir plus sur les mesures prises par le MIR pour réduire son empreinte environnementale, cliquez ici.

Message du **Président du CODE**



La Banque africaine de développement se consacre au développement durable du continent africain. Le respect des normes environnementales et sociales les plus strictes dans le cadre de nos projets est essentiel à cette mission. Cela signifie également que les personnes affectées par nos projets doivent pouvoir nous demander des comptes sur le respect de ces normes.

À cet égard, je tiens à saluer le travail important accompli par le Mécanisme indépendant de recours (MIR) pour promouvoir la redevabilité au sein de la Banque. Le MIR a pour mandat d'offrir un recours équitable, indépendant et efficace aux personnes susceptibles d'être affectées négativement par les projets financés par la Banque. Bien qu'il existe de multiples mécanismes de redevabilité au sein de la Banque, le MIR est le seul qui est directement déclenché par les personnes affectées par les projets elles-mêmes ; ce qui permet aux Conseils d'administration d'avoir une vision unique des impacts sur le terrain des projets financés par la Banque en Afrique. **Les Conseils d'administration, par l'intermédiaire du Comité sur les opérations et l'efficacité du développement (CODE)**, apprécient les conclusions et recommandations indépendantes présentées par le MIR comme une contribution précieuse pour aider à remplir son rôle de contrôle.

Je suis heureux que le MIR continue d'exécuter efficacement son mandat malgré une charge de travail record. Cela témoigne du dévouement et du travail acharné de l'équipe du MIR, et je tiens à la remercier pour les efforts qu'elle a déployés afin de mener à bien son programme de travail 2022.

Le programme de travail du MIR 2022 comprenait la publication d'une note consultative sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (EAHS) dans les opérations de la BAD. Basée sur les meilleures pratiques internationales, cette note fournit des conseils sur la façon de prévenir et de répondre à l'EAHS dans les projets financés par la Banque et a été bien accueillie par les Conseils d'administration et d'autres parties prenantes.

Je tiens également à souligner le succès des activités de sensibilisation menées par le MIR sur l'ensemble du continent, notamment son premier évènement de sensibilisation entièrement arabe destiné aux parties prenantes de la région de l'Afrique du Nord. Ces activités contribuent à mieux faire connaître le MIR et son mandat, et elles offrent également aux parties prenantes l'occasion de partager leurs propres expériences et préoccupations.

En conclusion, je tiens à féliciter une fois de plus le MIR pour cette année couronnée de succès, et je voudrais également remercier mes collègues membres du CODE pour leurs encouragements et soutien continus au MIR qui l'aideront à rester un mécanisme de redevabilité efficace et robuste pour la Banque africaine de développement dans les années à venir.

Sincères salutations,

Niels Breyer
Directeur exécutif de la BAD et Président du CODE

Message du **Directeur du MIR**



En ma qualité de Directeur du Mécanisme indépendant de recours, j'ai le plaisir de vous présenter notre Rapport de redevabilité 2022.

Au cours de l'année écoulée, nous avons amélioré notre traitement des plaintes en rationalisant le processus, en définissant les flux de travail et en apportant un soutien plus efficace aux personnes qui nous font part de leurs préoccupations. Nous avons également renforcé notre engagement auprès des parties prenantes en leur fournissant des informations sur le MIR et en sollicitant leur avis sur la manière dont nous pouvons mieux répondre à leurs besoins.

En outre, nous avons réalisé d'importants progrès dans la promotion d'un mécanisme plus respectueux de l'égalité entre les sexes et culturellement plus approprié. Nous avons mis en œuvre de nouvelles politiques et procédures pour veiller à ce que les droits et besoins des groupes marginalisés dont ceux des femmes et des communautés vulnérables, soient pris en compte dans notre processus de traitement des plaintes. Nous avons également entrepris des initiatives de formation et de renforcement des capacités pour nous assurer que notre personnel est mieux équipé pour traiter les plaintes d'une manière respectueuse de la culture.

Dans le cadre de nos rapports de vérification de la conformité, nous avons fourni des conseils à la direction de la Banque sur des questions telles que les sauvegardes sociales et environnementales afin de veiller à ce que les opérations de la Banque respectent les normes élevées qu'elle a établies. Nous avons également publié une importante note consultative sur **la prévention, la réduction et la réponse à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels (EAHS)** au sein des opérations de la BAD.

Nous avons amélioré nos mécanismes de rapportage afin d'accroître la transparence et la redevabilité de nos intervenants et de les sensibiliser au MIR. Nous avons notamment organisé notre **tout premier événement de sensibilisation hybride en Afrique du Nord**, qui s'est déroulé entièrement en arabe. Malgré ces progrès, nous reconnaissons qu'il nous reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, et nous espérons que le lancement de notre nouveau site web en 2023 contribuera à améliorer nos communications avec les parties prenantes.

Nous sommes toujours en « mode construction » alors que nous nous efforçons de jeter les bases solides nécessaires à notre succès futur, et il se passe beaucoup de choses dans les coulisses. Nous commençons à voir les résultats de notre travail, et je voudrais remercier le personnel du MIR pour son dévouement continu, son professionnalisme et son travail acharné dans la réalisation de notre mission. Je tiens également à remercier les Conseils d'administration et nos nombreuses parties prenantes pour leur confiance continue dans le MIR. Nous nous engageons à répondre à vos préoccupations de manière indépendante, juste et efficace et nous nous réjouissons de continuer à travailler ensemble pour atteindre nos objectifs communs pour l'amélioration de la durabilité grâce à une plus grande redevabilité.

Salutations cordiales,

David Simpson

David Simpson
Directeur du MIR

2022 en chiffres

131 Plaintes reçues depuis la création du MIR en 2006, dont le MIR en a enregistré **27**

- **15** plaintes pour résolution de problèmes
- **10** plaintes pour vérification de la conformité
- **2** plaintes reportés

15 Plaintes reçues au total en 2022, soit près de 2 fois plus qu'il y a cinq ans

5 Plaintes enregistrées en 2022, soit **2,5 fois** plus qu'il y a cinq ans

373

Jours ouvrables en moyenne pour traiter une plainte relative à la vérification de la conformité
En baisse de 8 % par rapport aux 405 jours de 2021

534

Jours ouvrables en moyenne pour traiter une plainte liée à la résolution de problèmes
En baisse de presque 5 % par rapport aux 560 jours de 2021

40%

du personnel du MIR qui a contracté le paludisme en 2022, en soulignant les impacts négatifs de cette maladie en Afrique et la nécessité de la combattre (voir zeromalaria.org pour plus d'informations).

1200

parties prenantes environ



touchées dans 27 pays africains par le MIR grâce à ses évènements de sensibilisation en personne et en ligne

27 TONNES

d'émissions de GES produites par les voyages officiels du MIR
1,8 tonne par cas actif

5+

Moyenne globale du score d'auto-évaluation du MIR par rapport aux critères d'efficacité des Principes directeurs des Nations unies



1 Plainte enregistrée par le MIR pour chaque 100 projets approuvés (sur la base du nombre de plaintes par rapport au nombre total de projets approuvés depuis la création du MIR en 2006). Contre 0,76 en 2021.

Gouvernance



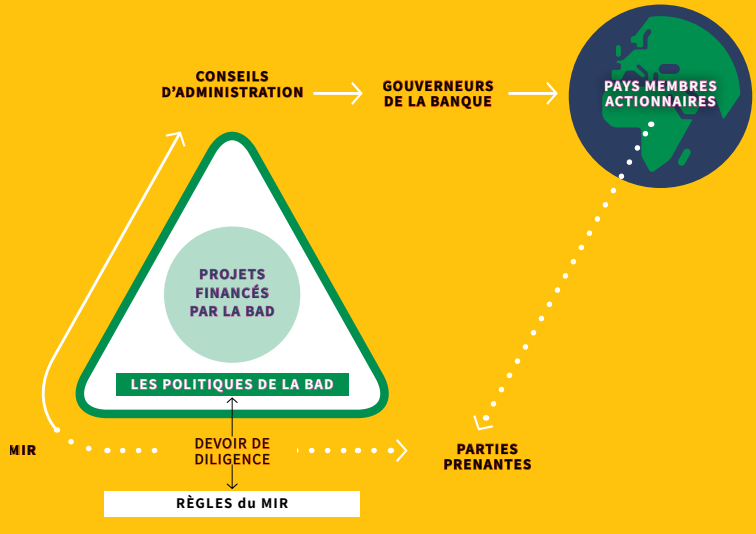
Pour le MIR, la bonne gouvernance – et la confiance de nos parties prenantes – dépendent de notre capacité à fonctionner de manière indépendante et impartiale. Bien que nous soyons au sein de la BAD, nous prenons des décisions relatives aux plaintes que nous recevons indépendamment des fonctions opérationnelles de la Banque.

En effet, la bonne gouvernance sous-tend le devoir de diligence que nous avons envers nos parties prenantes : leur confiance nous donne notre « acceptabilité sociale » sans laquelle nous ne pouvons pas accomplir notre mandat. Nous nous engageons à maintenir leur confiance grâce à nos activités de mobilisation continues avec elles ainsi qu'à la communication transparente de notre rendement, sur notre site Web de même que dans des rapports comme celui-ci.

La gouvernance décrit la structure et les codes selon lesquels les organisations fonctionnent. La bonne gouvernance repose sur une culture d'éthique, d'intégrité, de transparence et de conformité.

Relations de gouvernance du MIR

Le MIR est directement redevable aux Conseils d'administration de la BAD, qui reflètent les intérêts du Conseil des gouverneurs. Le Conseil des gouverneurs représente les gouvernements des pays membres de la BAD et est l'organe décisionnel suprême de la Banque. Le Directeur du MIR est sélectionné par un processus multipartite qui comprend des représentants de la Direction de la BAD et de ses Conseils d'administration ainsi que des organisations de la société civile (OSC). Le Directeur du MIR rend compte aux Conseils d'administration de la BAD par l'intermédiaire du Comité sur les opérations et l'efficacité du développement (CODE). Le CODE établit les règles et les procédures selon lesquelles le MIR fonctionne, approuve notre programme de travail annuel et notre budget avant qu'il ne soit envoyé pour approbation par les Conseils d'administration, et surveille notre rendement par rapport à nos objectifs.



Améliorer l'accessibilité, l'efficience et la prévisibilité

Le cadre politique du MIR définit les règles et procédures selon lesquelles nous travaillons et nous engageons avec nos parties prenantes. En 2021, les Conseils d'administration du MIR ont approuvé un nouveau cadre politique. Les 33 recommandations du cadre visent à rendre le processus de traitement des plaintes plus accessible, efficace, prévisible et transparent.

Au terme de l'année 2022, 70 % des recommandations étaient mises en œuvre et 30 % étaient en cours de réalisation.



RECOMMANDATIONS

33

ŒUVRE

70%

COURS DE RÉALISATION

30%

Les principales recommandations mises en œuvre en 2022 comprennent :

- → Compléter la stratégie de communication et de sensibilisation du MIR
- → Mise en place du conseil consultatif des parties prenantes du MIR
- → Rationalisation du rapport annuel (redevabilité) du MIR
- → Lancement du plan de réseaux sociaux du MIR
- → Normalisation des modèles de rapport sélectionnés du MIR

Voici les principales recommandations sur lesquelles nous continuons de travailler :

- → Lancement du nouveau site Web du MIR
- → Mise en place d'un référent point focal du MIR au sein de la direction de la BAD

Tous les détails du cadre politique du MIR sont disponibles ici.

Évaluation du MIR par rapport aux critères d'efficacité du PDNU

Dans son récent rapport intitulé « le recours dans le financement du développement », le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a recommandé que des mécanismes de redevabilité indépendants, tels que la gestion intégrée des ressources, s'évaluent par rapport aux critères d'efficacité des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PDNU). Les huit critères d'efficacité sont décrits dans le bulletin d'auto-évaluation ci-dessous.

L'évaluation ci-dessous doit s'inscrire dans le cadre d'une conversation continue. Que pensez-vous de notre auto-évaluation, décrite ci-dessous ? Est-ce un reflet fidèle de l'état actuel du MIR ? Votre avis nous intéresse. Faites-nous part de votre opinion en fournissant votre propre évaluation du MIR sur la base de ces critères via cette **enquête publique**.

Méthodologie

L'équipe de base chargée du traitement des plaintes liées au MIR a procédé à une auto-évaluation en utilisant l'outil du HCDH pour évaluer nos efforts par rapport aux huit critères d'efficacité du PDNU. À la suite de cet exercice, nous avons tenu une séance de validation en interne au cours de laquelle nous avons débattu de nos évaluations individuelles jusqu'à ce que nous soyons en mesure de convenir collectivement d'une note finale. Bien entendu, il ne s'agit pas d'un résultat scientifique, mais nous pensons qu'il fournit une évaluation « ponctuelle » réfléchie et franche du MIR en 2022 par rapport aux critères d'efficacité des Principes directeurs des Nations Unies. Plus important encore, cela permet d'illustrer les domaines dans lesquels nous excellons actuellement et ceux dans lesquels nous pouvons encore nous améliorer.

Fiche de rapport

Évaluation du MIR par rapport aux critères d'efficacité des PDNU

CRITÈRES	NOTE	COMMENTAIRE
Légitimité: Le MIR suscite-t-il la confiance des groupes de parties prenantes auxquels le mécanisme est destiné ? Est-il responsable de la conduite équitable des processus de règlement des griefs ?	A-	La clé d'un mécanisme légitime est l'indépendance, l'équité et la fiabilité, et cela se gagne jour après jour. Le MIR présente de nombreuses caractéristiques de légitimité car il est indépendant de la direction de la Banque et relève directement des Conseils d'administration.
Accessibilité: le MIR est-il connu de toutes les parties prenantes concernées auxquelles il est destiné ? Le MIR fournit-il une aide adéquate à ceux qui peuvent être confrontés à des obstacles particuliers à l'accès ?	B-	Les nouvelles règles du MIR lui permettent d'aider les plaignants à déposer plainte (par exemple, aider les personnes ayant des problèmes d'alphabétisation). Mais il peut faire plus pour faire connaître son existence auprès des utilisateurs potentiels. Il a commencé à fournir plus de supports dans plusieurs langues et travaille dur pour élargir considérablement sa portée numérique. Cependant, bon nombre de ces efforts ne seront pas réalisés avant 2023.
Prévisibilité: Le MIR fournit-il des procédures claires avec des calendriers indicatifs pour chaque étape, ainsi que des précisions sur les types de processus et de résultats disponibles ainsi que les moyens de suivre leur mise en œuvre ?	B+	Les procédures du MIR sont clairement définies dans ses règles, mais elles ne sont pas nécessairement accessibles aux utilisateurs. Des efforts accrus sont nécessaires pour expliquer clairement le processus de règlement des griefs et les différentes fonctions aux plaignants afin de mieux gérer les attentes des parties prenantes. Des retards excessifs dans le processus du MIR ou de la direction de la banque peuvent également compromettre la confiance des parties prenantes dans le processus.
Équité: Le MIR vise-t-il à garantir aux parties lésées un accès raisonnable aux sources d'information, aux conseils et à l'expertise nécessaires pour s'engager dans un processus de règlement des griefs dans des conditions équitables, éclairées et respectueuses ?	B	Tout en veillant à ne pas renoncer à son indépendance et à son impartialité, le MIR peut mieux remédier aux déséquilibres de pouvoir entre les parties dans ses engagements. Cela peut être réalisé par le renforcement des capacités et le soutien technique et en ne faisant pas peser de charges excessives sur les parties ayant moins de capacités pour participer à nos processus.

CRITÈRES	NOTE	COMMENTAIRE
Transparence: Est-ce que le MIR tient les parties concernées par une plainte informées de ses progrès et fournit suffisamment d'informations sur la performance du mécanisme pour renforcer la confiance dans son efficacité et répondre à tout intérêt général en jeu ?		La transparence sert de base aux huit critères d'efficacité des PDNU. Le site Web du MIR n'a jamais été très convivial, ce qui a parfois rendu difficile pour les parties prenantes de suivre les progrès d'un dossier. Nous espérons résoudre ce problème avec notre site Web remanié en 2023.
Compatible avec les droits: Est-ce que le MIR s'assure que les résultats et les recours sont conformes aux normes internationales et aux droits de l'homme reconnus ?		En ayant un processus compatible avec les droits, le MIR peut guider de manière proactive les parties pour diriger les processus et obtenir des résultats conformes aux principes fondamentaux des droits de l'homme. Ce critère porte également sur la capacité d'un mécanisme à protéger ses parties prenantes contre les risques de représailles. Ce guide est en cours d'actualisation pour 2023.
Source d'apprentissage continu: Le MIR (et son institution mère) s'appuie-t-il sur des mesures pertinentes pour identifier les leçons à tirer pour améliorer le mécanisme et prévenir les griefs ainsi que les préjudices futurs ?		Le MIR cherche continuellement des moyens d'améliorer le mécanisme, par exemple, en communiquant avec les parties prenantes par le biais du présent rapport de redevabilité et en intégrant les leçons apprises dans les futurs processus de revue de la politique. Le MIR cherche aussi activement à incorporer ce qu'il a appris dans le but d'éviter de futurs griefs.
Engagement et dialogue: Le MIR donne-t-il la priorité à l'engagement et au dialogue avec les parties prenantes comme moyen de traiter efficacement les griefs ? Le MIR souligne-t-il l'importance de l'engagement des parties prenantes lorsqu'elle cherche à améliorer les procédures du mécanisme ?		Le MIR accorde la priorité à l'importance des consultations publiques pour améliorer le mécanisme, comme en témoigne le récent processus de revue de la politique. Le MIR souligne également l'importance de faire participer les plaignants à la formulation de commentaires sur les plans d'action de la direction avant qu'ils ne soient finalisés.



Le **professionnalisme** consiste à fournir un service de la meilleure qualité à nos clients. Nous devons faire de notre mieux pour travailler consciencieusement, avec rigueur et discipline, afin d'offrir un service de qualité. Le professionnalisme gagne la confiance et le respect.

— **BERNADETTE**, MEMBRE DU PERSONNEL DU MIR

Stratégie

La vision et la mission du MIR – qui sont au cœur de la redevabilité – sont sous-tendues par nos objectifs et nos stratégies 2021–2025 pour les atteindre. Nous croyons que la redevabilité exige que les détenteurs du pouvoir (soient redevables aux personnes affectées par les projets qu'ils mettent en œuvre.

A la base, la redevabilité est vraiment essentielle pour s'assurer que « personne n'est laissé pour compte », et cela, selon nous, est l'essence même du développement durable.

La vision et la mission du MIR sont mises en œuvre au travers de nos six objectifs et des 23 stratégies de notre plan stratégique 2021-2025. Nos objectifs et nos stratégies s'alignent sur les neuf thèmes centraux que nos parties prenantes ont identifiés comme étant les plus importants pour nos intérêts collectifs.

Nous révisons nos stratégies chaque année pour nous assurer qu'elles restent pertinentes. En 2022, nous avons donné la priorité à quatre objectifs et les stratégies pour les atteindre. Nous avons également mis au point des indicateurs de performance clés pour nous assurer que nous restons en phase avec nos stratégies et que nous progressons dans la réalisation de nos objectifs.

Les détails de notre plan stratégique, y compris nos progrès par rapport à nos stratégies pour atteindre nos objectifs, sont disponibles ici.

Notre Charte, qui explique comment nous entendons respecter nos engagements à servir nos parties prenantes, est disponible ici.

Une liste des thèmes importants du MIR, y compris une liste mise à jour de nos thèmes principaux avec des politiques anti-représailles et de rétorsions nouvellement ajoutées, est disponible ici.

Pour plus d'informations sur la stratégie d'MIR, cliquez ici.



PARTIES PRENANTES EXTERNES

- PLAIGNANTS
- OSC
- CLIENTS, EMPRUNTEURS

PARTIES PRENANTES INTERNES

- DIRECTION DE LA BANQUE
- PERSONNEL DU MIR

SUJETS MATÉRIELS DE BASE

Engager les parties prenantes

Le MIR dépend d'un engagement opportun et transparent avec nos parties prenantes – plaignants, organisations de la société civile, direction de la Banque, emprunteurs et clients du projet ainsi que notre personnel – pour atteindre nos objectifs stratégiques. Nous nous engageons à approfondir nos connaissances des besoins de nos parties prenantes et notre sensibilisation à leur endroit.

En 2022, nous avons entrepris deux initiatives importantes pour faire progresser l'engagement avec nos parties prenantes : la création d'un **conseil consultatif des parties prenantes** et le lancement du **prix MIR de la redevabilité en action**, que nous mettons tous deux en lumière ici. Nous avons également déployé notre nouvelle **initiative d'ambassade régionale**, un programme interne visant à améliorer l'efficacité de notre engagement auprès des parties prenantes à travers le continent. Pour en savoir plus sur cet effort, veuillez consulter la section Communications et Sensibilisation du présent rapport.

Grâce à ces initiatives et à d'autres relatives à l'engagement des parties prenantes 2022 du MIR (résumées à l'annexe 4), nous visons à accroître la connaissance et la satisfaction des parties prenantes concernant nos processus de traitement des plaintes. Nous prévoyons de mener notre deuxième enquête sur les perceptions des parties prenantes en 2023.





Le MIR devrait être **accessible** à toutes les personnes affectées par un projet. Nous devons être plus inclusifs, éliminer les obstacles et renforcer notre engagement auprès de nos parties prenantes. En fin de compte, l'accessibilité pour moi est de s'assurer que personne n'est laissé pour compte. — **HATEM**, MEMBRE DU PERSONNEL DU MIR

Le prix MIR de la redevabilité en action

Le prix MIR de la redevabilité en action reconnaît l'importance cruciale que la redevabilité joue dans le développement durable en Afrique en reconnaissant les individus et les organisations qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la redevabilité lors de leur engagement dans le processus de traitement des plaintes du MIR.



Sélectionnés par les membres du CCP, nous sommes fiers d'honorer les lauréats du prix MIR de la redevabilité en action 2022 :

Regis Mpawenayo,
Directeur de l'Agence Routière du Burundi

Hon. Justice Prof. Nixon Sifuna,
ancien avocat spécialiste de l'environnement et nouveau juge à la Haute Cour du Kenya.

En savoir plus sur les prix de la redevabilité en action du MIR et sur l'histoire des lauréats de cette année [LIEN].

Le Conseil consultatif des parties prenantes du MIR

Le Conseil consultatif des parties prenantes (CCP) du MIR est conçu pour fournir des orientations, des points de vue et des recommandations sur l'orientation stratégique et les opérations de notre organisation dans le cadre de notre mission consistant à fournir un recours équitable, indépendant et efficace aux personnes ainsi qu'aux communautés qui estiment être touchées négativement par des projets financés par la BAD. Nous avons accueilli nos premiers membres du CCP lors de notre première réunion (virtuelle) au début de l'année 2023. Nous sommes immensément reconnaissants envers cette équipe diversifiée d'avoir offert son expertise pour aider à renforcer le MIR et ses efforts pour soutenir une Afrique durable. Pour de plus amples renseignements sur le CCP, **veuillez visiter notre site Web**.



STEPHANIE AMOAKO
Associée principale aux politiques
Accountability Counsel

AMAL BENAISSA, PhD
Directrice de finance durable
Bank of Africa

ROSELYN HANZI
Directrice exécutive
Zimbabwe Lawyers for Human Rights

SERAPHINE KANDO
Associée principale aux politiques
Union africaine

AKHATOR JOEL ODIGIE
Secrétaire Général Adjoint (Afrique)
Confédération syndicale internationale (CSI) – Afrique

DR. DAMILOLA S. OLAWUYI
Professeur, Afe Babalolo University, Nigéria
Membre (représentant les États d'Afrique),
Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et droits de l'homme

LIBBY REDDING
Responsable, Intégration du développement durable
Anglo American Mining

GILBERT SEBIHOGO
Directeur exécutif
Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH)

ANTOINE TABU
Coordonnateur de pays pour la RDC, African Wildlife Foundation
Chef d'équipe adjoint, USAID-African Parks Network Community Based Counter Wildlife Trafficking (CBCWT) Project

Le Conseil consultatif des parties prenantes (CCP) en chiffres



Groupes de Parties Prenantes

RÉGION		SECTEUR		GENRE	
Afrique du Nord	1	Académie	1	Femmes	5
Afrique de l'Est	2	Société civile	4	Hommes	4
Afrique centrale	1	Gouvernemental	2		
Afrique de l'Ouest	2	Secteur privé	2		
Afrique australe	2				
Internationale	1				



Notre performance en 2022

En tant que mécanisme de redevabilité indépendant de la BAD, le MIR gère les plaintes des personnes qui sont (ou qui sont susceptibles d'être) affectées négativement par les projets financés par la Banque.

Le processus officiel de traitement des plaintes du MIR offre deux options principales aux plaignants : 1) la vérification de la conformité et 2) la résolution des problèmes. Tous deux visent à traiter, à résoudre et, le cas échéant, à compenser les préjudices liés à un projet financé par la Banque qui n'est pas conforme aux politiques, procédures sociales et environnementales applicables.

Le MIR a reçu 15 nouvelles plaintes en 2022. Cinq des plaintes étaient éligibles à l'enregistrement[1] une dans le cadre de la vérification de la conformité, deux dans le cadre de la résolution de problèmes et deux dans le cadre d'une suspension t temporaire[2]). En outre, le MIR a continué de gérer cinq plaintes en cours et six autres plaintes héritées (en étape de suivi).

Dans cette section, nous produisons des résumés des cas de vérification de de la conformité et de résolution de problèmes du MIR 2022, et nous résumons l'état des cas reportés en 2022. En outre, nous exposons nos initiatives de conseil et de sensibilisation.

[1] Bien que le MIR reçoive de nombreuses plaintes, certaines d'entre elles ne peuvent être enregistrées car elles concernent des domaines qui ne relèvent pas du mandat du MIR, comme les plaintes relatives à des irrégularités en matière de passation de marchés, à la corruption ou à la fraude. Ces plaintes sont traitées par d'autres départements de la Banque. Pour connaître les critères d'éligibilité des plaintes, veuillez consulter les règles et procédures de fonctionnement du MIR (2021)., veuillez-vous référer au Règlement du MIR (2021).

[2] Conformément à la mise à jour 2021 du cadre stratégique du MIR, la procédure de traitement des plaintes peut être différée pour les plaintes enregistrées afin de donner à la direction de la Banque et aux plaignants la possibilité de travailler ensemble à la résolution des problèmes soulevés dans la plainte.



Comment le MIR traite les plaintes: Un aperçu

Le MIR peut recevoir une plainte de personnes, de communautés ou de travailleurs qui se considèrent affectés négativement par un projet financé par la BAD. Une fois qu'une plainte est reçue et enregistrée, le MIR dispose de deux processus possibles, ou voies, pour la traiter : la vérification de la conformité ou la résolution de problèmes.

Le cheminement de chaque plainte est déterminé par la consultation entre le MIR et le plaignant. Une représentation graphique du processus est disponible sur notre site Web.





Vérification de la conformité

Comment ça marche ?
Le processus de vérification de la conformité enquête sur les allégations de non-conformité à la politique et/ou la survenance de dommages liés à un projet financé par la BAD.

Comment ça se passe ?
Le MIR examine la validité de l'affirmation des plaignants selon laquelle la Banque ne s'est pas conformée ou ne se conforme pas aux politiques et procédures de la BAD.

Que se passe-t-il ensuite ?
Si le MIR constate que la Banque ne respecte pas ses propres politiques et procédures et que cette non-conformité est peut-être liée à un préjudice ou à un préjudice potentiel, elle recommandera à la Banque des moyens de remédier à la non-conformité et de réparer le préjudice.

Résolution de problèmes

Comment ça marche ?
Le processus de résolution des problèmes vise à parvenir à un accord entre les plaignants et l'organisation en charge de l'exécution du projet.

Comment ça se passe ?
Le processus traite des questions soulevées dans la plainte en faisant participer le(s) plaignant(s) et l'unité de gestion du projet ou le promoteur à un processus facilité ou sous médiation. Dans le processus de résolution de problèmes, le MIR agit en tant que tierce partie impartiale fournissant un soutien et des conseils.

Que se passe-t-il ensuite ?
Si les parties parviennent à un accord sur les questions discutées, le MIR surveillera la mise en œuvre de l'accord et divulguera ses résultats avec le consentement des parties. Si, à la fin de l'exercice de résolution de problèmes, les parties ne parviennent pas à un accord sur les questions discutées, le Directeur du MIR peut soit renvoyer le cas au processus de vérification de la conformité, soit recommander des mesures correctives aux Conseils d'administration.

Le succès des processus de vérification de la conformité et de résolution des problèmes du MIR repose sur la nature participative de chacun : l'engagement continu avec les plaignants pour comprendre leurs préférences, analyser les préjudices potentiels, évaluer et offrir la meilleure option pour leurs besoins. Le MIR s'engage à fournir des processus de recours équitables, impartiaux et efficaces.

Traitement des plaintes 2022

En 2022, le MIR a traité cinq nouvelles plaintes et une charge de travail de cinq plaintes en cours et de six plaintes héritées (étape de suivi).

15 **nouvelles plaintes reçues**

→ **1** inscrite à la vérification de conformité
→ **2** enregistrées avec la résolution de problèmes
→ **10** non enregistrées
→ **2** reportées

11 **plaintes en cours/anciennes**

Délais de traitement des plaintes

Le MIR s'engage à répondre aux plaintes en temps opportun. Bien que nous n'ayons pas toujours le contrôle du calendrier entourant les processus de traitement des plaintes, notre objectif est de réduire le temps que nous prenons pour gérer les plaintes. En 2022, nous avons testé en version bêta un outil simple pour mieux suivre nos délais de traitement des plaintes, en partant du principe que « ce qui est mesuré est géré. »

Selon notre suivi, le nombre moyen de jours ouvrables pour traiter une plainte liée à la vérification de la conformité était de 373, en baisse de 8 % par rapport à 2021, et le nombre moyen de jours ouvrables pour traiter une plainte liée à la résolution de problèmes était de 534, soit une diminution de près de 5 % d'une année à l'autre. Nous continuerons de rendre compte de ces données et de suivre nos progrès chaque année.

Lutte contre les représailles

La politique de lutte contre les représailles du MIR, que nous avons introduite en 2021, souligne notre engagement à fournir aux plaignants et aux défenseurs des droits de l'homme un espace sûr et fiable où ils peuvent exprimer leurs préoccupations concernant les projets financés par la BAD sans crainte d'intimidation ou de harcèlement. Malheureusement, malgré nos efforts pour prévenir les représailles, elles peuvent encore se produire (voir ci-dessous).

Cela souligne l'importance de notre travail continu pour affiner nos lignes directrices et redoubler d'efforts pour éduquer notre personnel, les membres du Conseil, nos emprunteurs ainsi que nos clients, afin de s'assurer qu'ils sont au courant de notre politique, qu'ils sont disposés et capables d'aider les plaignants en cas de situations malheureuses.

Nous solliciterons les avis des parties prenantes sur nos directives opérationnelles mises à jour en matière de lutte contre les représailles en 2023.

Le MIR ne tolère pas les représailles contre les plaignants ou toute autre personne impliquée dans le processus de plainte et rejette toute forme de menace, d'intimidation, de harcèlement, de violence ou de discrimination fondée sur le fait qu'ils ont exercé leur droit de soulever des préoccupations.

Représailles

En octobre 2022, un plaignant d'un processus de traitement des plaintes MIR a été détenu dans un poste de police avec d'autres personnes affectées par le projet (PAP) pendant près de six jours sans être officiellement accusé d'actes répréhensibles. Ces PAP devaient tenir une conférence de presse sur un projet qui avait déjà reçu un financement de la BAD lorsque la police aurait pénétré dans le lieu de la réunion, mis fin à la séance d'information et appréhendé les PAP pour être détenus dans les locaux de la police. Le plaignant, qui assistait les PAP à s'organiser, a également été détenu. À la suite de leurs interrogatoires, les PAP et le plaignant ont été présentés à un procureur. Après près de six jours de détention, ils ont été libérés sans qu'aucune accusation officielle n'ait été portée contre eux. Cet évènement met malheureusement en évidence un risque auquel font face ceux qui expriment des préoccupations au sujet de certains projets. Pour sa part, le MIR a réagi immédiatement lorsqu'il a reçu la notification de la détention en informant les responsables concernés au siège de la BAD ainsi que le bureau régional (qui sont passés rapidement à l'action), en publiant une déclaration publique soulignant à nouveau la politique de tolérance zéro du MIR en matière de représailles contre les plaignants. Malgré cette expérience plutôt regrettable, le plaignant s'est engagé à continuer de soutenir les droits des communautés à exprimer leurs préoccupations concernant les projets de développement qui les concernent – un principe qui est articulé dans les garanties intégrées de la BAD, en vertu desquelles tous ses projets financés sont régis.

Processus de vérification de la conformité



Le processus de vérification de la conformité du MIR examine si la BAD s'est conformée à ses politiques et procédures concernant un projet ou une opération pertinente. Dans les cas où la non-conformité est établie, le processus de vérification de la conformité détermine si elle a causé un préjudice aux plaignants et/ou à l'environnement.

En 2022, le MIR a enregistré une nouvelle plainte pour une vérification de la conformité (de l'Égypte), a continué de travailler sur cinq plaintes en cours des années précédentes (deux de l'Ouganda, deux du Kenya et une du Sénégal) et a suivi la mise en œuvre de quatre plans d'action de la direction pour les plaintes héritées (de la Guinée, du Sénégal, du Mali et de l'Afrique du Sud). Des détails sur ces plaintes sont inclus dans les pages suivantes.

RÉFÉRENCE	PROJET
2022/4	**Projets de centrale solaire photovoltaïque dans le cadre du Programme égyptien de tarif de rachat d'électricité (FiT)**
2021/4	**Projet de gestion intégrée des pêcheries et des ressources en eau des lacs Edouard et Albert (LEAF II)**
2021/3	**Projet de système d'irrigation de Wadelai dans le cadre du projet d'amélioration du revenu agricole et de conservation des forêts – phase 2 (FIEFOC-2)**
2021/2	**Les travaux de construction du projet de système d'assainissement des villes de Kapenguria-Makutano et Chepararia**
2019/1	**Train express régional de Dakar, phase 1 : Section Dakar-Diamniadio**
2018/1	**Projet d'autoroute - Mombasa-Mariakani**
2016/3	**Multinational – programme d'aménagement de routes et de facilitation du transport au sein de l'union du fleuve Mano (Section Guinée)**
2016/2	**Construction d'une centrale à charbon de Sendou de 125 MW dans le village de Bargny Minam**
2016/1	**Diversification des activités du projet moulins modernes du Mali (M3)**
2010/2	**Projet de centrale électrique de Medupi**

Processus de vérification de la conformité

Que se passe-t-il lorsque vous déposez plainte ?

Plainte enregistrée :

Le MIR reçoit votre plainte, s'assure qu'elle répond à nos critères de plaintes et, le cas échéant, enregistre officiellement votre plainte.

Évaluation de l'éligibilité :

Une évaluation de l'éligibilité est réalisée pour déterminer l'existence d'une preuve prima facie de préjudice et, si c'est le cas, voir s'il peut être plausiblement lié au non-respect par la Banque de ses politiques.

Étape de planification de l'enquête :

Si la plainte est recevable, elle passe à l'étape de planification de l'enquête. À ce stade, le MIR met au point des outils d'enquête spécifiques à la plainte et fait appel, le cas échéant, à des experts du domaine.

Enquête officielle :

L'enquête officielle sur votre plainte commence après la fin de la planification. Elle permettra de déterminer si la BAD n'a pas respecté les politiques et procédures pertinentes et si un préjudice est subi ou risque d'en découler. L'enquête se termine par un projet de rapport qui présente les conclusions et les recommandations du MIR. Ce rapport est ensuite communiqué à la Direction de la Banque et aux plaignants aux fins de recueillir leurs commentaires.

Rapport final :

Le MIR intègre les commentaires qu'il reçoit pour établir un rapport final et formuler des recommandations.

Plan d'action :

La direction de la Banque examine les recommandations de notre rapport et, si nécessaire, élabore un plan d'action pour prendre en charge les problèmes relevés.

Suivre la mise en œuvre de l'accord :

Le MIR assure le suivi de la mise en œuvre du plan d'action jusqu'à son achèvement.





PROJET:

Projets de centrale solaire photovoltaïque en Égypte dans le cadre du Programme égyptien de tarif de rachat d'électricité

LIEU:

Égypte

PLAINTE:

Violations présumées des conditions de travail et des normes de santé et de sécurité de la BAD

PLAIGNANTS:

Deux ressortissants égyptiens au nom de 62 personnes ; anciens employés de la chaîne d'approvisionnement.

STATUT:

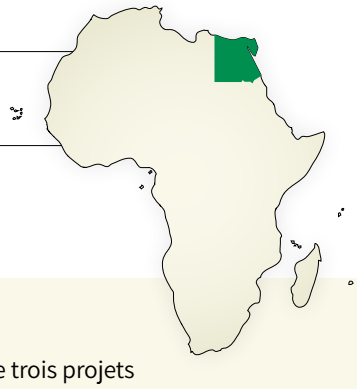
En cours

PHASE:

Vérification de la conformité

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:

RQ2022/4



Plainte

Le 12 septembre 2022, le MIR a reçu une plainte concernant des entreprises fournissant des services au projet. La plainte fait état de mauvaises conditions de travail, notamment des salaires inadéquats, des allocations de nourriture et de transport insuffisantes, ainsi que des risques pour la santé et la sécurité, des procédures irrégulières en matière de ressources humaines et un mécanisme de gestion des griefs peu réactif.

SEP. 2022:	Réception de la plainte par le MIR
SEP. 2022:	Enregistrement de la plainte par le MIR
OCT. 2022:	Réception de la réponse de la direction par le MIR
OCT. 2022:	Soumission de la plainte à une évaluation de l'éligibilité à la vérification de la conformité par le Directeur du MIR
NOV. 2022:	Mission de terrain du MIR pour une évaluation de l'éligibilité à la vérification de la conformité
DÉC. 2022:	Démarrage de la rédaction du rapport d'évaluation de l'éligibilité à la vérification de la conformité

Projet

Le projet comprend la construction de trois projets d'énergie solaire photovoltaïque de 50 mégawatts (MW) en Égypte, dans le cadre du programme de tarif de rachat (FiT). L'objectif de ces trois projets est d'augmenter la capacité de production d'électricité de l'Égypte, de diversifier son bouquet énergétique, de permettre des réductions significatives de l'utilisation de combustibles fossiles et de réduire les émissions de carbone de 4,8 millions de tonnes métriques sur la durée de 25 ans des accords d'achat d'électricité.

APPROBATION DU PROJET:
Septembre 2017

PROJETS TERMINÉS:
Janvier et Mars 2019

CO-FINANCIERS:
Fonds pour l'environnement mondial, Société financière internationale, Agence multilatérale de garantie des investissements et Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Actions / Résultats

En septembre 2022, le MIR a reçu et enregistré la plainte, et en octobre 2022, il a reçu la réponse de la direction à la plainte. En novembre 2022, une mission sur le terrain a été menée dans le cadre de l'évaluation d'éligibilité de la vérification de la conformité, et par la suite, le MIR a commencé à préparer le projet de rapport d'évaluation de l'éligibilité.

Étapes Suivantes

Le MIR finalisera le projet du rapport d'évaluation d'éligibilité avec une recommandation sur la question de savoir si la vérification de la conformité devrait se poursuivre. Le rapport sera par la suite soumis aux Conseils d'administration pour information.

PROJECT:

Projet de gestion intégrée des pêcheries et des ressources en eau des lacs Edouard et Albert (LEAF II)

LIEU:

Ouganda

PLAINTE:

Violations présumées des politiques environnementales et sociales de la BAD

PLAIGNANTS:

ONG de défense des droits de l'homme représentant les pêcheurs autochtones en Ouganda

STATUT:

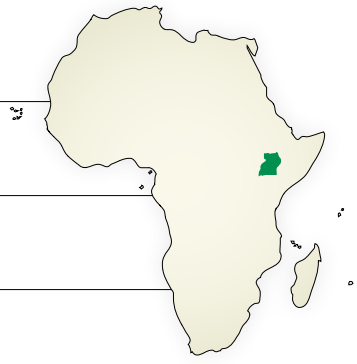
En cours

PHASE:

Vérification de la conformité

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:

RQ2021/4



Plainte

Le 17 novembre 2021, le MIR a reçu une plainte d'une ONG de défense des droits de l'homme en Ouganda représentant des pêcheurs autochtones qui ont allégué qu'ils étaient affectés négativement par le projet. La plainte est liée à des consultations inadéquates, à une réinstallation forcée, à la perte de moyens de subsistance et à des cas de violence et de représailles.

NOV. 2021: Réception de la plainte par le MIR

DÉC. 2021: Enregistrement de la plainte par le MIR

JAN. 2022: Réception de réponse de la direction à la plainte par le MIR

JAN. 2022: Soumission de la plainte à une évaluation de l'éligibilité à la conformité par le Directeur du MIR

MAI 2022: L'évaluation de l'éligibilité a recommandé une vérification de la conformité

JUIN 2022: Démarrage de la vérification de la conformité par le MIR

JUIL. 2022: Mission de terrain du MIR pour une vérification de la conformité

SEP. 2022: Début de la préparation du projet de rapport de vérification de la conformité

Projet

Le projet LEAF II vise à créer un environnement propice au développement et à renforcer le cadre juridique, politique, institutionnel et réglementaire pour la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement dans les lacs Edward et Albert. Le projet vise également à renforcer la capacité des institutions gouvernementales à promouvoir des interventions respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources des lacs et à promouvoir le commerce et les échanges régionaux. Il est destiné à contribuer à la création de possibilités de revenus alternatifs ainsi qu'à la sécurité alimentaire pour les communautés de pêcheurs.

APPROBATION DU PROJET:
Mai 2015

ACHÈVEMENT DU PROJET:
Décembre 2021

COFINANCIERS:
Subvention du Fonds pour l'environnement mondial et une contribution de contrepartie, ou équivalent, du Programme d'action subsidiaire pour les lacs équatoriaux du Nil

Actions / Résultats

En 2022, le MIR a reçu la réponse de la direction à la plainte et a effectué une évaluation de l'éligibilité de la plainte. Le rapport a été ensuite soumis aux Conseils d'administration en mai 2022 pour les informer de la décision de procéder à une vérification de la conformité. Pour ce faire, le MIR a effectué une mission de terrain en Ouganda et tenu des réunions en présentiel avec les plaignants et les parties prenantes concernées, ainsi que des entretiens virtuels avec l'équipe de projet de la Banque. Un projet de rapport de vérification de la conformité était en cours de préparation à la fin de 2022.

Étapes Suivantes

Le MIR finalisera le projet de rapport de vérification de la conformité et le partagera avec la direction de la Banque et les plaignants pour commentaires. Le MIR préparera à la suite un rapport final de vérification de la conformité avec des conclusions et des recommandations pour examen par les Conseils d'administration.

PROJET:

Projet de système d'irrigation de Wadelai dans le cadre du projet d'amélioration du revenu agricole et de conservation des forêts - phase 2 (FIEFOC-2)

LIEU:

Ouganda

PLAINTE:

Violations présumées des politiques environnementales et sociales de la BAD

PLAIGNANTS:

Représentants de la communauté Paten

STATUT:

En cours

PHASE:

Vérification de la conformité

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:

RQ 2021/3



Plainte

Le 11 octobre 2021, le MIR a reçu une plainte de représentants de la communauté Paten qui ont allégué qu'ils étaient affectés négativement par le projet. Par crainte des représailles, les plaignants ont demandé au MIR de garder confidentiel leur identité tout au long du processus. La plainte dénonce des consultations inadéquates, l'acquisition forcée de terres de clan pour le projet, des représailles contre les membres de la communauté et des impacts négatifs sur les moyens de subsistance.

OCT. 2021: Réception de la plainte par le MIR

NOV. 2021: Enregistrement de la plainte par le MIR

DÉC. 2021: Réception de la réponse de la direction par le MIR

DÉC. 2021: Décision du Directeur pour soumission de la plainte à une vérification d'éligibilité à la conformité

AVRIL 2022: Recommandation pour une évaluation de l'éligibilité à une vérification de la conformité

JUIN 2022: Démarrage de la vérification de la conformité par le MIR

JUIL. 2022: Mission de terrain du MIR pour entreprendre une vérification de la conformité MIR

OCT. 2022: Démarrage de la préparation du projet de rapport de vérification de la conformité

Projet

Le projet de programme d'irrigation de Wadelai dans le cadre du projet d'amélioration des revenus agricoles et de conservation des forêts – Phase 2 (FIEFOC-2) vise à contribuer à l'amélioration des revenus agricoles, des moyens de subsistance ruraux et de la sécurité alimentaire, ainsi que de la résilience climatique, de la gestion durable des ressources naturelles et du développement des entreprises agricoles. Le projet d'irrigation de Wadelai est l'un des cinq projets d'irrigation en cours de construction dans des districts sélectionnés dans le cadre du FIEFOC.

APPROBATION DU PROJET:
Janvier 2016

DATE D'ACHÈVEMENT:
Juin 2023

CO-FINANCIERS:
Fonds nordique de développement et une contribution de contrepartie, ou équivalent, du Gouvernement ougandais

Actions / Résultats

En 2022, le MIR a achevé l'éligibilité à la conformité de la plainte. En avril 2022, un rapport aux Conseils. Par la suite, le MIR a effectué une mission terrain en Ouganda et a tenu des réunions en présentiel avec les plaignants et les parties prenantes concernées, ainsi que des entretiens virtuels avec l'équipe de projet de la Banque. Un projet de rapport de vérification de la conformité était en préparation à la fin de 2022.

Étapes Suivantes

Le MIR finalisera le projet du rapport de vérification de la conformité et le partagera avec la direction de la Banque et les plaignants pour commentaires. Le MIR préparera ensuite un rapport final de vérification de la conformité avec des conclusions et des recommandations pour examen par les Conseils d'administration.

PROJET:

Les travaux de construction du projet de système d'assainissement des villes de Kapenguria-Makutano et Chepararia

LIEU:

Kenya

PLAINTE:

Violations présumées des politiques environnementales et sociales de la BAD

PLAIGNANTS:

Une famille directement affectée par le projet et d'autres membres de la communauté

STATUT:

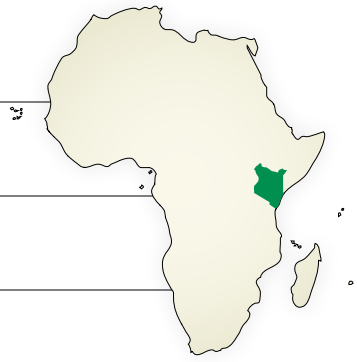
Clôturé

PHASE:

Vérification de la conformité

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:

RQ2021/2



Plainte

Le 7 novembre 2020, le MIR a reçu une plainte du représentant de personnes qui alléguaient avoir été directement et indirectement affectées par le projet proposé. La plainte portait sur des violations des droits de propriété, le mépris des considérations environnementales et socio-culturelles ainsi que des consultations inadéquates.

NOV. 2020: Réception de la plainte par le MIR

FÉV. 2021: Enregistrement de la plainte par le MIR

MARS. 2021: Réception de la réponse de la direction par le MIR

OCT. 2021: Recommandation de l'évaluation de l'éligibilité pour une vérification de la conformité

NOV. 2021: Démarrage de la vérification de la conformité par le MIR

DÉC. 2021: Mission de terrain du MIR pour entreprendre une vérification de la conformité

MAI 2022: Partage par le MIR du projet du rapport de vérification de la conformité avec la direction de la Banque et les plaignants pour commentaires

JUIL. 2022: Soumission du ra rapport final de vérification de la conformité aux conseils d'administration et à la direction de la banque

NOV. 2022: Soumission aux conseils d'administration et au MIR d'un plan d'action de la direction (PAD) par la direction de la Banque

NOV. 2022: Approbation du rapport de vérification de la conformité par conseils d'administration ; la direction de la Banque mettra en œuvre le PAD et fournira des mises à jour

DÉC. 2022: Le MIR ne suivra pas la mise en œuvre du PAD en raison d'un changement dans l'emplacement du projet ; le dossier a été clôturé

Projet

Le projet de système d'assainissement proposé pour les villes de Kapenguria-Makutano et de Chepararia comprend la construction d'une station d'épuration des eaux usées, d'un système de transport des eaux usées des villes et des zones résidentielles vers les sites de traitement, les bâtiments administratifs et de laboratoire et les travaux auxiliaires. L'objectif du projet est d'améliorer les conditions d'assainissement en fournissant des services de gestion durable des eaux usées pour les deux villes.

APPROBATION DU PROJET:
Novembre 2016

DATE D'ACHÈVEMENT:
S.O (le projet a été déplacé)

COFINANCIERS:
Aucun ; une contribution de contrepartie, ou équivalent, du Gouvernement kényan

Actions / Résultats

En 2022, le MIR a finalisé le projet de rapport de vérification de la conformité et l'a partagé avec la direction de la Banque et les plaignants pour commentaires. Le rapport final de vérification de la conformité intégrant les conclusions et recommandations du MIR a été partagé avec les Conseils d'administration et la direction de la Banque. La direction de la Banque s'est inspirée de ce rapport pour élaborer un plan d'action de la direction (PAD). Les Conseils d'administration ont approuvé les conclusions et endossé les recommandations du rapport de vérification de la conformité et ont pris note du PAD. Toutefois, étant donné que l'emplacement proposé pour le projet (Kapenguria) auquel la plainte se rapportait a été changé pour un emplacement différent (Makutano), le MIR ne surveillera pas la mise en œuvre du PAD.
Le MIR a informé les plaignants de la décision des Conseils d'administration et a clôturé la plainte en décembre 2022.

PROJET:

Train express régional de Dakar, phase 1 – Section Dakar-Diamniadio

LIEU:
Sénégal

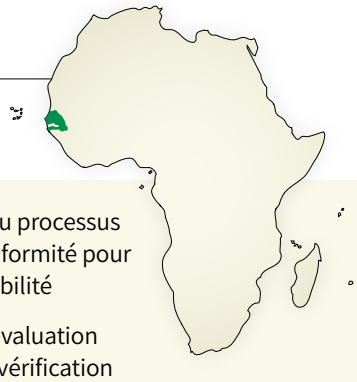
STATUT:
En cours

PLAINTE:
Violations présumées de la politique de réinstallation involontaire de la Banque

PHASE:
Vérification de la conformité (transféré de la résolution de problèmes)

PLAIGNANTS:
Lumière Synergie pour le Développement (LSD) et Collectif National

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:
RQ2019/1



Plainte

En 2019, le MIR a reçu une plainte de Lumière Synergie pour le Développement et du Collectif National concernant le projet de train express régional. Les préoccupations des plaignants étaient liées à une indemnisation inadéquate, à des retards dans les paiements d'indemnisation aux personnes vulnérables affectées par le projet (PAP), à l'omission des PAP de la liste des personnes à indemniser et à des pressions inappropriées exercées sur les PAP pour qu'elles renoncent aux droits de passage.

JUIN 2019: Réception de la plainte par le MIR

AOÛT 2019: Mission d'éligibilité du MIR

AOÛT 2019: Enregistrement de la plainte par le MIR

FÉV. 2020: Mission du MIR pour l'évaluation de l'éligibilité à la résolution de problèmes

JUIN 2020: Début de l'exercice de résolution de problèmes (médiation)

OCT. 2021: Fin de l'exercice de résolution de problèmes (médiation)

NOV. 2021: Transfert de la plainte au processus de vérification de la conformité pour une évaluation de l'éligibilité

FÉV. 2022: Recommandation de l'évaluation de l'éligibilité pour une vérification de la conformité

Projet

La phase 1 du projet de train express régional de Dakar comprend la construction d'une ligne ferroviaire de 36 kilomètres de Dakar à Diamniadio. Le projet vise à accroître la disponibilité des transports en commun afin de réduire le temps de déplacement, d'accroître la mobilité et de réduire la congestion.

APPROBATION DU PROJET:
Juin 2015

DATE D'ACHÈVEMENT:
Décembre 2024

COFINANCIERS:
Banque islamique de développement, Banque française de développement, Direction générale du Trésor ; et une contribution de contrepartie ou équivalent du gouvernement du Sénégal

Actions / Résultats

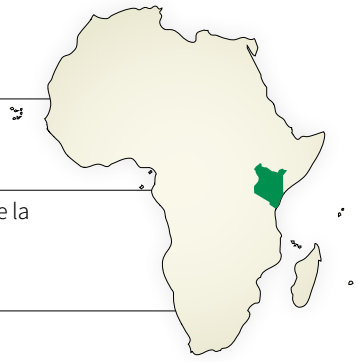
En janvier et février 2022, le rapport d'évaluation de l'éligibilité recommandant une vérification de la conformité a été finalisé et soumis aux Conseils d'administration pour information. Le MIR a effectué une mission sur le terrain au Sénégal entre le 28 février et le 3 mars 2022. L'équipe du MIR a rencontré les parties prenantes du projet, y compris l'unité de gestion du projet, les représentants des plaignants et l'équipe du projet de la Banque. À la suite de la mission sur le terrain, le MIR a finalisé le projet de rapport de vérification de la conformité en décembre 2022.

Étapes suivantes

Le projet de rapport de vérification de la conformité sera soumis à la direction de la Banque et aux plaignants pour examen et commentaires. Après avoir reçu les commentaires, le MIR finalisera le rapport de vérification de la conformité et le mettra à la disposition de la direction de la Banque. La direction de la Banque préparera ensuite un plan d'action de la direction (PAD) pour régler les problèmes de non-conformité relevés par le MIR. Le rapport de vérification de la conformité et le PAD seront présentés aux Conseils d'administration en 2023.

PROJET:

Projet d'autoroute Mombasa-Mariakani



LIEU:
Kenya

STATUT:
En cours

PLAINTE:
Violations présumées des garanties environnementales et sociales de la Banque liées à la réinstallation involontaire

PHASE:
Vérification de la conformité (transféré de la résolution de problèmes)

PLAIGNANTS:
Trois personnes représentant les personnes affectées par le projet

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:
RQ2018/1

Plainte

En 2017 et 2018, le MIR a reçu trois plaintes relatives au projet d'autoroute Mombasa–Mariakani de la part de représentants des personnes affectées par le projet (PAP) qui vivaient le long d'une partie du corridor du projet (Lot 1 – Mombasa à Kwa Jomvu). En plus des deux questions liées à l'indemnisation des PAP qui ont été traitées dans le cadre du processus de résolution des problèmes, les plaintes ont également soulevé des questions liées à la violation présumée de la politique de la BAD sur la réinstallation involontaire. Étant donné que les trois plaintes portaient sur des questions similaires, le MIR les a enregistrées collectivement en une seule plainte en décembre 2018.

2017-2018: Réception de trois différentes plaintes par le MIR

MARS 2018: Mission d'enquête du MIR

DÉC. 2018: Enregistrement des plaintes par le MIR

MARS 2019: 2nde Mission d'enquête du MIR

NOV. 2020: Début du processus de résolution de problèmes/médiation

OCT. 2021: Fin du processus de résolution de problèmes/médiation

DÉC. 2021: Accord préliminaire et proposition du plan d'action

JAN. 2022: Transfert de la plainte au processus de vérification de la conformité pour une vérification de la conformité. Le MIR continue de surveiller la mise en œuvre du plan d'action faisant l'objet de la médiation

MARS 2022: La vérification de la conformité a recommandé une vérification de la conformité

MARS 2022: Démarrage de la vérification de la conformité par le MIR

MARS 2022: Mission de terrain du MIR pour une vérification de la conformité

JUIL. 2022: Partage par le MIR du projet de rapport de vérification de la conformité avec la direction de la Banque et les plaignants pour commentaires

OCT. 2022: Soumission du rapport final de vérification de la conformité aux Conseils d'administration et à la direction de la banque pour préparer un plan d'action de la direction

Projet

Le projet d'autoroute Mombasa-Mariakani réhabilite et agrandit environ 42 kilomètres de route entre Mombasa et Mariakani dans l'est du Kenya. Le projet vise à améliorer le transport des marchandises importées et exportées ainsi que le trafic de passagers le long du corridor nord. Le projet est divisé en deux lots : le lot 1, qui s'étend sur 11,4 kilomètres de Mombasa à Kwa Jomvu, financé par la BAD et soumis au système de garanties intégrées de la Banque, et le lot 2, qui s'étend sur 30,3 kilomètres de Kwa Jomvu à Mariakani, financé par la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque allemande de développement et soumis aux normes environnementales et sociales de la BEI.

APPROBATION DU PROJET / DATE D'ACHÈVEMENT:
Mars 2015 / Juin 2023

COFINANCIERS:
Banque européenne d'investissement, Banque allemande de développement, Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique et contribution de contrepartie du gouvernement du Kenya

Actions / Résultats

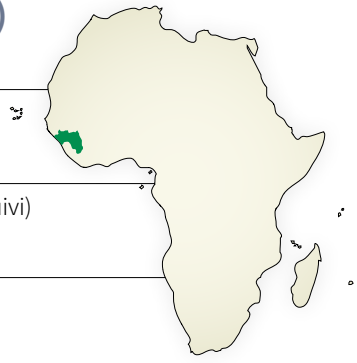
En mars 2022, le rapport d'évaluation de l'éligibilité recommandant une vérification de la conformité a été finalisé et soumis aux Conseils d'administration. Le MIR a effectué une mission de vérification de la conformité au Kenya du 28 mars au 2 avril 2022 et a rencontré les parties prenantes du projet, y compris l'unité de gestion du projet, les représentants des plaignants et le ministère concerné. Le MIR a également tenu des réunions et des discussions virtuelles avec l'équipe de projet de la Banque. Ces actions ont permis au MIR de finaliser le projet du rapport de vérification de la conformité, et il a été partagé avec la direction de la Banque et les plaignants en juillet 2022. Le MIR a finalisé le rapport de vérification de la conformité et l'a envoyé aux Conseils d'administration et à la direction de la Banque pour préparer un plan d'action de la direction.

Étapes suivantes

La direction de la Banque préparera un plan d'action de la direction pour régler les problèmes de non-conformité signalés par le MIR dans son rapport. Le rapport de vérification de la conformité et le PAD seront présentés aux Conseils d'administration en 2023.

PROJET:

Multinational – programme d'aménagement de routes et de facilitation du transport au sein de l'union du fleuve Mano (Section Guinée)



LIEU:
Guinée-Conakry

PLAINTE:
Violations présumées des politiques environnementales et sociales de la BAD

PLAIGNANTS:
Deux ressortissants guinéens travaillant avec une ONG locale pour le compte de personnes affectées par le projet

STATUT:
En cours

PHASE:
Vérification de conformité (étape de suivi)

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:
RQ 2016/3

Plainte

Le 15 septembre 2016, le MIR a reçu une plainte de deux ressortissants guinéens travaillant avec une ONG locale représentant les personnes affectées par le projet (PAP). La plainte porte sur des dommages potentiels aux services écosystémiques qui sont une source de subsistance pour de nombreuses personnes, une évaluation inadéquate des impacts négatifs potentiels et donc des mesures d'atténuation inadéquates, aucune considération accordée au statut de protection des monts Nimba et une consultation publique inadéquate.

SEP. 2016: Réception de la plainte par le MIR

NOV. 2016: Enregistrement de la plainte par le MIR

JAN. 2017: Réception par le MIR de réponse de la direction à la plainte

JAN. 2018: Recommandation d'une vérification de la conformité par l'évaluation de l'éligibilité

AVRIL 2019: Approbation des recommandations du MIR contenues dans le rapport de vérification de la conformité par les Conseils d'administration

AVRIL 2019: Approbation du plan d'action de la direction par les Conseils d'administration et autorisation au MIR de surveiller l'état de sa mise en œuvre chaque année

Projet

Le projet de route de Guinée fait partie du programme régional de l'Union du fleuve Mano (UFM), qui a pour objectif général de soutenir la reprise économique dans la région post-conflit de la UFM en améliorant ses infrastructures routières. Plus précisément, le programme vise à améliorer les conditions de transport sur les différentes routes du projet et ainsi réduire les coûts de transport, supprimer les obstacles à la libre circulation des personnes et des marchandises entre les trois pays couverts par le programme (Guinée, Côte d'Ivoire et Libéria), et améliorer les conditions de vie de la population dans les zones couvertes par le programme.

APPROBATION DU PROJET:
Décembre 2014

DATE D'ACHÈVEMENT:
Juin 2024

COFINANCIERS:
Aucun

Actions / Résultats

En 2022, le MIR a effectué le deuxième cycle de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action de la direction et a constaté que la mise en œuvre de cinq (sur six) éléments d'action était en cours ; Cependant, il y a eu des retards considérables dans ces progrès et un suivi étroit par la direction de la Banque est nécessaire. Comme ce fut le cas en 2021, aucun progrès n'a été réalisé dans la mise en œuvre du sixième élément d'action – le paiement d'une compensation à plus de 900 PAP. Le paiement de l'indemnisation a été retardé depuis que la Banque a suspendu les décaissements du projet en mars 2019, qui comprenaient des fonds destinés à l'indemnisation.

Étapes Suivantes

Le MIR continuera de suivre les progrès de la mise en œuvre des six éléments d'action et fournira une mise à jour aux Conseils d'administration à la suite du troisième cycle de suivi en 2023.

PROJET:

Construction d'une centrale à charbon de Sendou de 125 MW dans le village de Bargny Minam

LIEU:
Sénégal

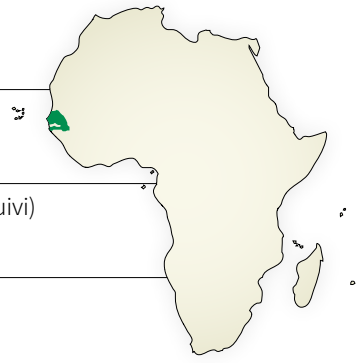
PLAINTE:
Violations présumées des politiques environnementales et sociales de la BAD

PLAIGNANTS:
ONG locale et deux personnes représentant deux groupes de personnes affectées par le projet

STATUT:
En cours

PHASE:
Vérification de conformité (étape de suivi)

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:
RQ 2016/2



Plainte

En mai et juillet 2016, le MIR a reçu des plaintes d'une ONG locale et de deux personnes respectivement. Les deux groupes ont déposé les plaintes en tant que représentants des personnes affectées par le projet. Les plaintes concernent la perturbation des moyens de subsistance due au déplacement des entreprises de séchage du poisson dans la zone tampon, les risques sanitaires imminents résultant de la pollution de l'air de la centrale électrique, les revendications foncières sur le site du projet Sendou, les consultations publiques inadéquates et les impacts négatifs sur la vie marine.

MAI 2016: Réception de la 1ère plainte par le MIR

JUIL. 2016: Réception de la 2nde plainte

AOÛT 2016: Enregistrement par le MIR des deux plaintes en une seule plainte, car les deux soulevaient des questions similaires

SEP. 2016: Réception de la réponse de la direction à la plainte par le MIR

AVRIL 2017: Recommandation de l'évaluation de l'éligibilité pour une vérification de la conformité

JAN. 2019: Approbation des recommandations contenues dans le rapport de vérification de la conformité par les Conseils d'administration

JAN. 2019: Approbation du plan d'action de la direction par les Conseils d'administration et autorisation au MIR à surveiller l'état de sa mise en œuvre chaque année

JUILLET 2020: Approbation du plan d'action de la direction mis à jour par les Conseils d'administration et au MIR de continuer à surveiller l'état de sa mise en œuvre chaque année

Projet

Le projet de centrale de Sendou s'inscrivait dans le cadre de la politique de développement du secteur de l'énergie du gouvernement sénégalais visant à améliorer l'approvisionnement en énergie électrique en termes de fiabilité et de coût.

APPROBATION DU PROJET:
Novembre 2009

PROJET ACHEVÉ:
Octobre 2018

COFINANCIERS:
Banque Ouest Africaine de Développement, Netherlands Development Finance Company et Compagnie Bancaire de l'Afrique de Occidentale

Actions / Résultats

En 2022, le MIR a effectué son troisième cycle de suivi de l'état de la mise en œuvre du plan d'action de la direction (PAD) actualisé à partir de juillet 2020. Le MIR a constaté que 10 des 14 actions du PAD mise à jour étaient en cours de mise en œuvre par la Compagnie d'Électricité du Sénégal (CES), alors qu'aucun progrès n'a été réalisé sur quatre actions. Après avoir été clôturé temporairement en juillet 2019 en raison de difficultés techniques et financières, le projet Sendou a repris ses activités en septembre 2021. Il fonctionne à une capacité inférieure de 80–100 mégawatts depuis octobre 2022 en raison de défauts techniques. La reprise de l'exploitation a permis à la CES (le promoteur du projet) d'identifier les défauts techniques de la centrale, qui sont en cours de réparation. Le projet met actuellement en œuvre un plan de restructuration visant à assurer sa viabilité à long terme.

Étapes Suivantes

Le MIR continuera de surveiller la mise en œuvre du plan d'action de la direction mis à jour. Le MIR fournira des mises à jour aux Conseils d'administration lors du quatrième cycle de suivi en 2023.





PROJET:

Diversification des activités du projet moulins modernes du Mali (M3)

LIEU:

Mali

PLAINTE:

Violations présumées des politiques environnementales et sociales de la BAD

PLAIGNANTS:

ONG internationale ayant une représentation locale au Mali au nom des personnes affectées par le projet

STATUT:

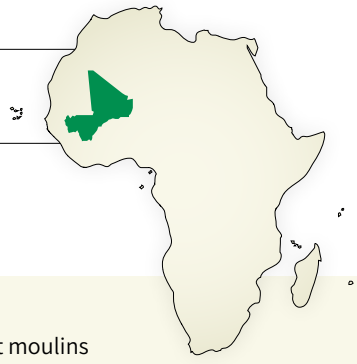
En cours

PHASE:

Vérification conformité (étape de suivi)

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:

RQ 2016/1



Plainte

Le 23 mars 2015, le MIR a reçu une plainte d'une ONG internationale représentant les personnes affectées par le projet (PAP). La plainte fait état d'un accaparement de terres dans deux villages par le projet M3, de violations des droits de l'homme, de menace à la sécurité physique des PAP et de compensation inadéquate pour leurs terres.

MARS 2015:	Réception de la plainte par le MIR
MAI 2016:	Enregistrement de la plainte par le MIR
AOÛT 2016:	Réponse de la direction à la plainte reçue par le MIR
NOV. 2016:	Recommandation de l'évaluation de l'éligibilité pour une vérification de la conformité
AVRIL 2018:	Approbation des recommandations du rapport de vérification de conformité du MIR par les Conseils d'administration
NOV. 2018:	Approbation des Conseils d'administration du plan d'action de la direction mis à jour et autorisation au MIR à surveiller l'état de sa mise en œuvre chaque année

Projet

La diversification des activités du projet moulins modernes (M3) visait à étendre les installations de transformation existantes de M3 pour produire (i) de la semoule à partir de blé dur, de millet et de maïs ; (ii) des pâtes longues et courtes, ainsi que du couscous à partir de blé, de millet et de maïs ; et (iii) de la farine à partir de millet et de maïs concassés. M3 acquerrait également un nouveau moulin à farine pour produire de la farine de blé de qualité pain.

APPROBATION DU PROJET:
Septembre 2014

ACHÈVEMENT DU PROJET:
2019

CO-FINANCIERS:
Banque Ouest Africaine de Développement et Banque Atlantique Mali

Actions / Résultats

En 2022, le MIR a effectué son troisième cycle de suivi de l'état de la mise en œuvre de l'action en suspens du plan d'action de la direction de novembre 2018. Cette action concerne la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit environnemental et social de l'installation industrielle M3. Le MIR a reçu des informations de la direction de la Banque sur l'avancement de la mise en œuvre de l'action à la fin de 2022 et cela sera vérifié en 2023.

Étapes Suivantes

Le MIR vérifiera les informations fournies par la direction de la Banque sur la mise en œuvre de l'élément d'action en attente ainsi que toute autre mise à jour de la direction et informera les Conseils d'administration lors du quatrième cycle de suivi en 2023.





PROJET:

Projet de centrale électrique de Medupi

LIEU:

Afrique du Sud

PLAINTE:

Violations présumées des politiques environnementales et sociales de la BAD

PLAIGNANTS:

Deux personnes

STATUT:

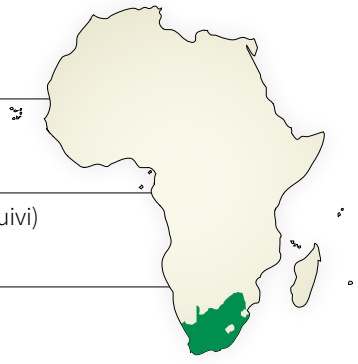
En cours

PHASE:

Vérification de conformité (étape de suivi)

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:

RQ 2010/2



Plainte

Le 28 septembre 2010, le MIR a reçu une plainte de deux personnes qui demandaient que leur identité demeure confidentielle. La plainte porte sur des consultations inadéquates, la profanation de tombes et le fardeau des coûts cachés pour les risques pour la santé publique en raison des émissions qui seront supportées par les communautés vivant près de la centrale électrique de Medupi.

SEP. 2010: Réception de la plainte par le MIR

OCT. 2010: Enregistrement de la plainte par le MIR

NOV. 2010: Réception de la réponse de la direction à la plainte par le MIR

JAN. 2011: Recommandation de l'évaluation de l'éligibilité pour une vérification de la conformité

JUIL. 2011: Autorisation des Conseils pour une vérification de la conformité

SEP. 2012: Approbation des recommandations du rapport de vérification de la conformité du MIR par les Conseils d'administration.

FÉV. 2013: Approbation du plan d'action de la direction (PAD) mis à jour par les Conseils d'administration et autorisation au le MIR à surveiller l'état de sa mise en œuvre chaque année

DÉC. 2021: Approbation par les Conseils d'administration la suspension du suivi annuel du PAD jusqu'en 2026, recommandé par le MIR dans son cinquième rapport de suivi

Projet

Le projet de centrale électrique de Medupi consiste en la construction d'une centrale électrique au charbon de 4 764 mégawatts à Lephalale, dans la province du Limpopo, en Afrique du Sud. Le projet est composé de six unités de production, qui sont toutes en exploitation commerciale. Le projet a été conçu pour augmenter la capacité de production d'énergie du pays afin de répondre à la demande croissante d'électricité.

APPROBATION DU PROJET / PROJET ACHEVÉ
Novembre 2009 / Juin 2021

COFINANCIERS:
Banque mondiale

Actions / Résultats

En 2021, le MIR a suspendu le suivi du plan d'action de la direction (PAD) mis à jour jusqu'en 2026, car ses deux actions ne seront probablement pas achevées avant cette date. Dans l'intervalle, le MIR continue de faire le suivi avec la direction de la Banque pour obtenir des notes d'information trimestrielles sur les progrès réalisés par Eskom (l'unité de gestion du projet) sur les points d'action. En 2022, le MIR n'a obtenu qu'une seule note d'information de la direction de la Banque (au lieu des quatre notes d'information attendues) ; la note d'information a été soumise aux Conseils d'administration en juillet 2022. Après examen de la note d'information, le MIR a déterminé qu'elle ne traitait que des mesures prises par Eskom pour résoudre l'un des deux points d'action en suspens identifiés dans le PAD mis à jour. Le MIR a conseillé à la direction de la Banque de veiller à ce que les notes d'information ultérieures couvrent les mesures prises par Eskom pour traiter les deux points d'action en suspens. Ces mesures comprennent (i) la réduction des risques pour la santé publique dus aux émissions et (ii) le respect de la Politique de gestion intégrée des ressources en eau de la BAD.

Étapes Suivantes

Le MIR assurera un suivi avec la direction de la Banque pour obtenir des informations trimestrielles–Notes sur les mesures prises par Eskom pour traiter les deux points d'action en suspens. Les rapports seront soumis aux Conseils d'administration.

Processus de résolution de problèmes



Le but de la résolution de problèmes est de rétablir un dialogue efficace entre les plaignants et les autres parties concernées et de les engager à rechercher des résultats mutuellement satisfaisants sur la ou les questions qui sous-tendent une plainte. Il s'agit d'un processus volontaire et collaboratif grâce auquel les parties qui sont prêtes à se lancer dans des exercices de résolution de problèmes, travaillent ensemble pour déterminer la nature de leurs différences et cherchent des moyens de répondre à leurs besoins, valeurs et préoccupations respectifs.

En 2022, le MIR a enregistré deux nouvelles plaintes pour résolution de problèmes (une du Cameroun et une du Sénégal) et a suivi la mise en œuvre des accords issus de trois précédents exercices de résolution de problèmes (du Burundi, de la Côte d'Ivoire et du Kenya[3]). Les cas sont énumérés dans le tableau ci-dessous. Les pages suivantes contiennent des détails sur chacun d'entre eux, à l'exception du projet d'autoroute Mombasa-Mariankani, qui a été transféré à la vérification de la conformité.

RÉFÉRENCE	PROJET
2022/3	**Projet hydroélectrique Nachtigal**
2022/1	**Projet à double combustible de 120 MW de Malicounda**
2021/1	**Projet d'amélioration et d'asphaltage de la route Nyakararo-Mwaro-Gitega (RN18)/Phase II – Kibumbu–Gitega (Mweya)**
2018/2	**Projet de transport urbain d'Abidjan**
2018/1	**Projet d'autoroute Mombasa-Mariakani**



« Je me soucie beaucoup de **l'impartialité**, à tel point que je rappelle toujours aux parties qu'elles doivent me faire savoir si elles ont l'impression que je manque d'impartialité lors des interactions, afin que nous puissions régler les problèmes immédiatement. — **BIRIMA**, MEMBRE DU PERSONNEL DU MIR

[3] Les détails de la plainte relative au projet Mombassa-Mariakani ont été inclus dans la section précédente car elle a maintenant été transférée pour vérification de la conformité.

Processus de résolution de problèmes

Que se passe-t-il lorsque vous déposez plainte ?

Plainte enregistrée :

Le MIR reçoit votre plainte, s'assure qu'elle répond à nos critères de plaintes et, le cas échéant, enregistre officiellement votre plainte.

Évaluation de l'éligibilité :

Le MIR commence par une évaluation de l'éligibilité afin de mieux comprendre les problèmes, les parties impliquées et leurs intérêts pour déterminer si elles sont disposées et aptes à s'engager efficacement dans un exercice de résolution de problèmes.

Renforcer leurs capacités internes en la matière :

Si les parties sont disposées à résoudre le(s) problème(s) par la collaboration, le MIR travaille avec elles à renforcer leurs capacités internes en la matière et leur apporte un appui dans la conception de règles de base consensuelles qui aideront à régir le processus de médiation.

Facilitation du dialogue :

Le processus de facilitation du dialogue commence avec un médiateur indépendant qui aide les parties à résoudre différents problèmes.

Accord :

Si la procédure de résolution de problèmes réussit, elle aboutira généralement à un accord entre les parties qui proposera un plan pour résoudre conjointement leur(s) problème(s). Quel qu'en soit l'issue, le MIR préparera un rapport sommaire qui sera communiqué aux parties.

Suivre la mise en œuvre de l'accord :

Si les parties s'accordent, le MIR les aidera à suivre la mise en œuvre de l'accord.





PROJET:

Projet hydroélectrique de Nachtigal

LIEU:

Cameroun

PLAINTE:

Violations présumées de la politique de réinstallation involontaire de la Banque

PLAIGNANTS:

IFI Synergy (une coalition d'ONG) représentant les communautés de quatre villages

STATUT:

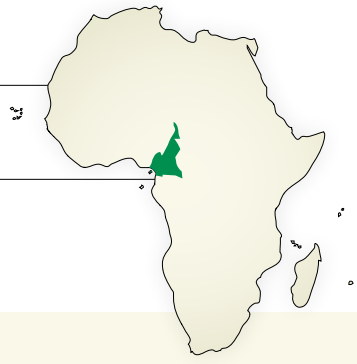
En cours

PHASE:

Résolution de problèmes

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:

RQ2022/3



Plainte

En 2022, le MIR a reçu une plainte de l'IFI Synergy, une coalition d'ONG, au nom des communautés de quatre villages concernant le projet hydroélectrique de Nachtigal. Les préoccupations des plaignants portent sur des questions d'indemnisation et de réinstallation liées principalement à une indemnisation tardive et insuffisante ainsi que sur des questions liées à la perte de moyens de subsistance, à l'aggravation des maux sociaux, à la dégradation de leur environnement, à des consultations inappropriées et à la destruction de sites sacrés.

JUIN 2022: Réception de la plainte par le MIR

JUIN 2022: Enregistrement de la plainte par le MIR

AOÛT 2022: Mission d'évaluation de l'éligibilité à la résolution de problèmes du MIR en collaboration avec le conseiller en conformité Ombudsman (CCO) de la Société financière internationale (SFI)

NOV. 2022: Début du processus de résolution de problèmes/médiation conjoint

Projet

Le projet, qui sera développé par Nachtigal Hydro Power Company, implique la conception, le financement, la construction, l'exploitation et le transfert d'une centrale hydroélectrique en site vierge à Natchtigal, au Cameroun, d'une capacité installée de 420 mégawatts. Le projet devrait soutenir 30 % de la production d'électricité du Cameroun, produisant une énergie sûre, propre et abordable pour près de 10 millions de personnes.

APPROBATION DU PROJET / DATE D'ACHÈVEMENT

Novembre 2017 / Novembre 2036

COFINANCIERS:

Société financière internationale, Société financière africaine, Agence française de développement, British International Investment, Emerging Africa Infrastructure Fund, Banque européenne d'investissement, Société allemande d'investissement, Nederlandse Financierings-Maatshcappij Voor Ontwikkelingslanden, Proparco, Fonds de l'OPEP pour le développement international, un groupe de prêteurs commerciaux locaux dirigé par la Société Générale, et le gouvernement camerounais

Actions / Résultats

Au cours de l'été 2022, le MIR ainsi que le conseiller-médiateur en matière de conformité (CAO) de la SFI ont facilité une évaluation conjointe de l'éligibilité à la résolution des problèmes. En décembre 2022, le MIR a soumis son rapport aux Conseils d'administration recommandant qu'un exercice de résolution de problèmes/médiation soit entrepris et a invité les parties (les plaignants et la société hydroélectrique Nachtigal) à participer à l'exercice. Le MIR et le CAO ont accepté de collaborer dans le cadre d'une procédure de médiation conjointe, à laquelle s'est joint par la suite le service de règlement des différends de la Banque mondiale.

Un médiateur local a été recruté fin 2022 et le groupe du mécanisme de redevabilité (composé du MIR, du CAO et du DRS) concentre désormais son attention sur les efforts de renforcement des capacités.

Étapes Suivantes

Les sessions de renforcement des capacités destinées aux Parties se poursuivra en 2023. Le processus de médiation s'attachera ensuite à aider les parties à convenir de règles de base communes, puis à identifier les questions à traiter dans le cadre de la procédure de médiation.





PROJET:

Le projet à double combustible de 120 MW de Malicounda

LIEU:

Sénégal

PLAINTE:

Violations présumées de la politique de réinstallation involontaire de la Banque

PLAIGNANTS:

Lumière Synergie pour le Développement (ONG) et un groupe de 12 personnes affectées par le projet

STATUT:

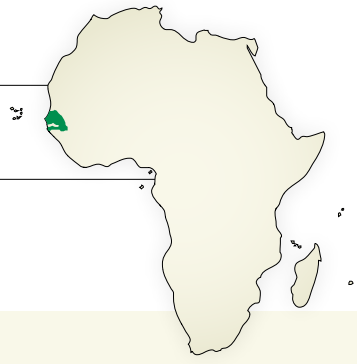
En cours

PHASE:

Résolution de problème

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:

RQ2022/1



Plainte

En décembre 2021, le MIR a reçu une plainte déposée par Lumière Synergie pour le Développement et un groupe de 12 personnes affectées par le projet (PAP). La plainte portait sur l'indemnisation inadéquate et tardive des terres, la mise en œuvre inefficace du programme d'amélioration des moyens de subsistance ainsi que les impacts environnementaux et sociaux négatifs.

DÉC. 2021:	Réception de la plainte par Le MIR
JAN. 2022:	Enregistrement de la plainte par le MIR
MAI 2022:	Organisation d'une mission virtuelle d'évaluation de l'éligibilité à la résolution de problème
SEP. 2022:	Début du processus de résolution de problème/médiation

Projet

Le projet, qui sera développé par Malicounda Power SAS, implique la conception, le financement, la construction, l'exploitation et le transfert d'une centrale électrique à double combustible à Malicounda, au Sénégal, d'une capacité installée de 135 mégawatts et d'une capacité garantie de 120 mégawatts. L'objectif global du projet est d'augmenter la capacité nationale de production d'électricité du Sénégal de 15 %. Une fois opérationnel, le projet sera la plus grande centrale électrique du pays.

APPROBATION DU PROJET / DATE D'ACHÈVEMENT:
Novembre 2018/Mai 2037

COFINANCIERS:
Banque arabe de développement économique, Fonds de l'OPEP pour le développement international et Banque ouest-africaine de développement

Actions / Résultats

En mai 2022, le MIR a entrepris une évaluation virtuelle d'éligibilité à la résolution de problème et a tenu une réunion bilatérale avec Malicounda Power et les plaignants, l'équipe de projet de la Banque se joignant en tant qu'observateurs. À la suite de cette évaluation, en juillet 2022, le MIR a soumis un rapport aux Conseils d'administration recommandant la résolution de problème/la médiation. En septembre 2022, le MIR et le médiateur ont entamé le processus de médiation par une mission au Sénégal. La mission a permis aux parties de convenir des règles de base et de fixer l'ordre du jour de la médiation. À la suite de cette mission, le MIR et le médiateur ont supervisé le processus de médiation virtuelle et tenu des réunions plénières conjointes de médiation en septembre, octobre et novembre 2022. Ils ont également tenu des réunions bilatérales avec les Parties. Ces réunions ont abouti à des accords de principe sur deux des trois questions discutées (les questions environnementales et la question liée à la restauration des moyens de subsistance des PAP qui ont perdu ses terres agricoles), tandis que la troisième question (liée à l'indemnisation supplémentaire demandée par les PAP qui ont perdu ses terres destinées à la construction de logements) est toujours en cours de discussion.

Étapes Suivantes

La médiation se poursuivra en 2023 et se concentrera sur la finalisation de l'approche des deux questions convenues en principe et sur une discussion plus approfondie de la question en suspens liée aux PAP qui ont perdu leurs terres destinées à la construction de logements.





PROJECT:

Projet d'amélioration et d'asphaltage de la route Nyakararo-Mwaro-Gitega (RN18)/Phase II – Kibumbu–Gitega (Mweya)

LIEU:
Burundi

PLAINTE:
Violations présumées de la politique de réinstallation involontaire de la Banque

PLAIGNANTS:
La famille de Daniel Zubatse

STATUT:
Clôturé

PHASE:
Résolution de problème (étape de suivi)

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:
RQ2021/1



Plainte

En janvier 2021, le MIR a reçu une plainte déposée par la famille de feu Daniel Zubatse. La plainte de la famille concerne la déviation de la construction de la route du projet qui a empiété sur et détruit leur propriété sans consultation ou consentement.

JAN. 2021:	Réception de la plainte par le MIR
FÉV. 2021:	Enregistrement de la plainte par le MIR
MAI 2021:	Rencontre virtuelle d'information avec les plaignants
JUIN 2021:	Début du processus de résolution de problème/médiation
JUIN 2021:	Accord conclu entre les plaignants et l'Agence Routière du Burundi (unité de gestion du projet)
SEP. 2021:	Clôture du processus de résolution de problème
MAI 2022:	Soumission par le MIR du rapport de clôture de la résolution de problème aux Conseils d'administration

Projet

Le projet d'amélioration et d'asphaltage de la route Nyakararo-Mwaro-Gitega (RN18)/Phase II – Kibumbu–Gitega (Mweya) concerne l'amélioration et l'asphaltage de la route nationale no 18, longue de 24 kilomètres. Son objectif est de faciliter la circulation des biens et des personnes, en vue de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer les conditions de vie de la zone d'influence du projet.

APPROBATION DU PROJET:
Février 2017

DATE D'ACHÈVEMENT:
Septembre 2023

COFINANCIERS:
Le Gouvernement du Burundi

Actions / Résultats

En raison de contraintes personnelles indépendantes de leur volonté, les plaignants n'ont pas été en mesure de travailler avec l'Agence Routière du Burundi (unité de gestion du projet) sur la mise en œuvre du plan d'action. Le MIR a tenu une réunion avec les Parties en septembre 2022 et toutes les Parties ont convenu de nouvelles dates pour la mise en œuvre du plan d'action.

Étapes Suivantes

Le MIR surveillera la mise en œuvre de l'accord et s'attend à ce que les plaignants soient indemnisés pour les terres qu'ils ont perdues et pour les dommages.





PROJET:

Projet de transport urbain d'Abidjan

LIEU:

Côte d'Ivoire

PLAINTE:

Violations présumées de la politique de réinstallation involontaire de la Banque

PLAIGNANTS:

Le Mouvement Colombe Ivoire, le Collectif des propriétaires résidents de Boribana et la chefferie traditionnelle du village d'Adjamé

STATUT:

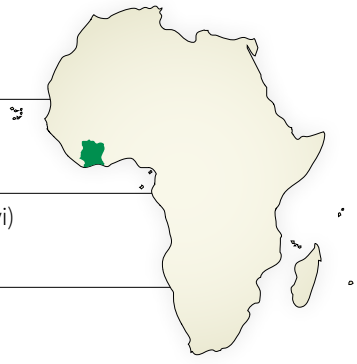
Clôturé

PHASE:

Résolution de problème (étape de suivi)

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:

RQ2018/2



Plainte

En septembre et décembre 2018, le MIR a reçu trois plaintes déposées par des représentants de personnes affectées par le projet provenant de différents endroits et districts d'Abidjan couverts par le projet. Les griefs des plaignants alléguaient des lacunes dans le recensement des personnes affectées, un manque de clarté dans le calcul de l'indemnisation, un désaccord sur le choix des sites de réinstallation, la destruction du patrimoine religieux et culturel ainsi qu'un processus de consultation inapproprié.

SEP. ET DÉC. 2018: Réception de trois plaintes par le MIR

SEP., OCT. ET DÉC. 2018: Missions d'enquête du MIR

DÉC. 2018: Enregistrement des plaintes par le MIR

JAN. 2019: Début du processus de résolution de problème/médiation

MARS 2021: Accord préliminaire et proposition de plan d'action

SEP. 2021: Clôture du processus de résolution de problème

SEP. 2021: Soumission par le MIR du rapport de clôture de la résolution de problème aux Conseils d'administration

Projet

L'objectif du projet de transport urbain d'Abidjan est de construire un nouveau pont avec des routes d'accès pour relier les municipalités d'Abidjan (Yopougon, Attecoube, Adjamé et Plateau) en tant qu'initiative phare de développement urbain.

APPROBATION DU PROJET:
Décembre 2016 (phase 1) et Octobre 2018 (phase 2)

DATE D'ACHÈVEMENT:
Décembre 2023

COFINANCIERS:
L'Agence japonaise de coopération internationale, le Fonds pour l'environnement mondial et le Gouvernement ivoirien

Actions / Résultats

En 2022, le MIR a assuré le suivi de la mise en œuvre des huit accords. Six des accords ont été conclus (y compris les travaux routiers dans le village d'Adjamé, les informations relatives au calcul de l'indemnisation et l'indemnisation liée aux terres) et deux sont encore en cours (liés aux sites de réinstallation). Bien que les travaux sur les sites de réinstallation restent inachevés, ils progressent bien : au 31 octobre 2022, les travaux sont terminés à 88 % sur le site de réinstallation de Songo dans la municipalité de Songon et à 50 % sur le site de réinstallation d'Ebimpe dans la municipalité d'Anyama.

Étapes Suivantes

Le MIR continuera de surveiller la mise en œuvre des accords concernant la construction des sites de réinstallation.

Plaintes différées

Le cadre politique du MIR a été mis à jour en 2021 pour rendre nos processus de traitement de plainte plus accessibles et efficaces. Nous sommes maintenant en mesure de suspendre temporairement le processus de traitement de certaines plaintes enregistrées afin de donner à la direction de la Banque et aux plaignants la possibilité de travailler ensemble pour résoudre les problèmes soulevés dans la plainte.

Après une période de supsension temporaire, le MIR évaluera les progrès réalisés dans la résolution des problèmes et choisira soit de prolonger la période de suspension, de lever la suspension et de traiter la plainte par le biais de la fonction de traitement des plaintes, soit de clore la plainte si toutes les questions ont été traitées à la satisfaction des plaignants.



En 2022, le MIR a reporté deux plaintes:

PROJET:

Projet d'amélioration de l'autoroute Kenol-Sagana-Marua

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:

RQ2022/5

LIEU:

Kenya

PLAINTE:

Violation des droits de propriété, dommages environnementaux et indemnisation inadéquate pour l'utilisation de terrains non autorisés par l'entrepreneur routier

PÉRIODE DE REPORT:

9 Décembre 2022 au 15 Février 2023

PROJET:

Réhabilitation de la route Lomé–Cotonou (Phase 2) et projet de protection du littoral (Bénin-Togo)

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:

RQ2022/2

LIEU:

Togo

PLAINTE:

Absence d'indemnisation pour les personnes affectées par le projet et perte de moyens de subsistance et d'entreprises

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE REPORT :

9 Septembre 2022 au 31 Janvier 2023

Produits du savoir et services consultatifs



La fonction consultative du MIR est un complément important au travail que nous effectuons dans le cadre du processus de traitement des plaintes. Sur la base des leçons que nous avons apprises, nous visons à identifier les domaines potentiels où nous pouvons ajouter aux connaissances institutionnelles de la BAD et renforcer davantage ses politiques, procédures et pratiques. Ce faisant, nous sommes en mesure d'aider à améliorer les projets financés par la Banque en **renforçant** les normes de la Banque, en **minimisant** les différends et en **renforçant** le développement durable à travers le continent.

En 2022, les activités de conseil du MIR se sont concentrées sur trois domaines:

- Exploitation, abus et harcèlement sexuels (EAHS)
- Protection contre les représailles
- Plaintes des lanceurs d'alerte



Pour moi, la **transparence** signifie tenir les parties impliquées dans une plainte informées de ses progrès en cours et informer les utilisateurs et les parties prenantes du MIR sur les processus du MIR afin de renforcer la confiance. — **GRACE**, MEMBRE DU PERSONNEL DU MIR

Exploitation, abus et harcèlement sexuels (EAHS)

Notre programme de 2022 comprenait la publication d'une note consultative sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (EAHS), qui fournit des conseils sur la façon de prévenir et de répondre à l'EAHS dans les projets financés par la Banque. À la suite de l'examen et de l'approbation par les Conseils d'administration de la BAD, le MIR a lancé la note consultative sur l'EAHS lors d'un événement d'échange de connaissances. Près de 300 parties prenantes, y compris des pairs d'autres institutions financières internationales en Afrique et dans le monde, ont participé à la réunion, qui ont partagé leurs expériences et les enseignements tirés. Le Directeur du MIR a notifié aux participants : « qu'avec la publication de la note consultative, le MIR reconnaît son devoir de diligence pour protéger les populations touchées et les protéger contre les dommages, une contribution petite mais positive pour aider à améliorer nos efforts collectifs pour prévenir, atténuer et répondre à l'EAHS. »

Protection contre les représailles

En 2022, le MIR a continué d'élaborer des lignes directrices pour répondre aux plaignants invoquant la crainte de représailles. Nous avons entrepris une analyse de la façon dont nous répondons actuellement aux plaintes et nous avons continué d'affiner une panoplie d'outils qui nous aidera à répondre plus efficacement. Nous consulterons les parties prenantes externes concernées sur cette boîte à outil en 2023.

Règlement sur les lanceurs d'alerte de la BAD

En collaboration avec la direction de la Banque, le MIR a apporté son point de vue sur la nouvelle réglementation des lanceurs d'alerte de la BAD, cherchant à savoir comment les mécanismes de redevabilité et la direction de la Banque peuvent mieux protéger les lanceurs d'alerte.

« Prévenir, atténuer et répondre à l'EAHS au sein de nos opérations est primordial pour la réalisation de la mission de développement de la Banque. Nous apprécions l'approche de l'analyse des lacunes du MIR, qui a révélé de réelles faiblesses, mais des faiblesses que la Banque, avec le soutien du Conseil, est en mesure de combler. »

— **Mme OREN WHYCHE-SHAW**
DIRECTRICE EXÉCUTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BAD

Communications et sensibilisation

La communication et des activités de sensibilisation efficaces sont essentielles à la réalisation du mandat du MIR. Ils aident les parties prenantes du MIR – en particulier les personnes affectées par le projet – à en apprendre davantage sur le MIR, les services qu'il fournit et le processus d'enregistrement d'une plainte. Nous continuons à faire des progrès dans nos efforts de communication et de sensibilisation dans le but principal de nous assurer que toutes nos parties prenantes savent comment nous joindre et comment nous pouvons les aider.

En 2022, nous avons mis à jour notre stratégie de communication qui comprenait des plans pour lancer un bulletin d'information en 2023 et améliorer nos communications via le Web et les plateformes de médias sociaux. Nous avons également augmenté le nombre de produits de communication disponibles, y compris l'élaboration de guides d'utilisation du MIR en anglais, français, arabe, portugais et kiswahili et une nouvelle brochure disponible dans nos bureaux régionaux qui décrit le processus pour soumettre une préoccupation au MIR.

Nous avons également continué à faire progresser notre portée et notre impact grâce à notre participation aux événements suivants:

- → Forum des entreprises africaines et des droits de l'homme, convoqué par l'Union africaine;
- → Sessions liées à l'Afrique au Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme;
- → Forum annuel des OSC de la BAD intitulé Engager la société civile pour une résilience et une transition énergétique juste en Afrique;
- → Conférence annuelle de l'Association internationale pour l'évaluation d'impact (AIEI) et,
- → Réunion annuelle de IAMnet qui comprenait des sessions sur la mesure de l'impact, le dépassement des barrières d'accès et une formation anti-représailles de l'ancien membre du personnel de Frontline Defenders, Adam Shapiro



« Pour moi, la **diligence** est synonyme d'effort ou de travail attentif et persistant. Elle exige un effort constant, sérieux et énergique pour obtenir les résultats que les parties prenantes méritent. »

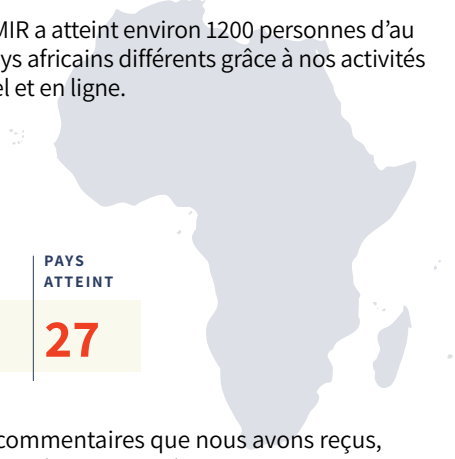
— **ROSE**, MEMBRE DU PERSONNEL DU MIR

Renforcement des capacités

Une composante essentielle de nos activités de sensibilisation consiste à accroître la connaissance du MIR parmi nos parties prenantes. En 2022, nous avons offert un webinaire pour informer le personnel de la Banque au siège et les bureaux régionaux de la BAD du nouveau cadre stratégique du MIR. Nous avons également organisé et soutenu un certain nombre d'événements pour sensibiliser et renforcer les capacités de nos principales parties prenantes. Par exemple, en décembre, nous avons rencontré des représentants des OSC et des communautés des pays d'Afrique du Nord pour discuter de la manière d'améliorer la redevabilité dans les projets de la BAD dans la région. Cette réunion, qui s'est tenue en Tunisie et organisée conjointement avec Arab Watch et Accountability Counsel, était la première activité de sensibilisation qui s'est entièrement déroulée en arabe, ce qui a été chaleureusement accueilli par les participants.

Tout au long de l'année, nous nous sommes associés à un certain nombre d'organisations pour présenter des webinaires, des séances d'information et des ateliers de formation sur des sujets tels que l'accès aux mécanismes indépendants, la stratégie et le renforcement des capacités, les implications des Principes directeurs des Nations Unies pour les juristes en Afrique, ainsi que sur les garanties environnementales et sociales de la Banque.

En 2022, le MIR a atteint environ 1200 personnes d'au moins 27 pays africains différents grâce à nos activités en présentiel et en ligne.



PERSONNES ATTEINT	PAYS ATTEINT
1200	27

D'après les commentaires que nous avons reçus, les participants à nos activités de sensibilisation étaient très satisfaits de la qualité des événements offerts par le MIR, avec une note moyenne de 3,95 sur 5. Nous continuerons de mesurer les taux de satisfaction et les moyens d'améliorer nos activités de sensibilisation à l'avenir.

Initiative des ambassades régionales du MIR

L'initiative des ambassades régionales du MIR est conçue pour renforcer notre engagement auprès de nos parties prenantes. Lancé en 2022, le personnel du MIR a été nommé « ambassadeurs » dans les cinq régions africaines, chacun étant chargé de suivre les développements régionaux, d'aider à élargir nos relations dans les régions et de créer des moyens de développer des services ciblés dans les langues pertinentes. Grâce à cette initiative interne, nous avons également cherché à augmenter le nombre de parties prenantes dans notre base de données dans le cadre de nos efforts continus pour atteindre toutes les parties prenantes affectées. En 2022, nous avons augmenté le nombre de parties prenantes dans notre base de données d'environ 45 %, pour atteindre un total de 770.

Accroître la sensibilisation sur le MIR

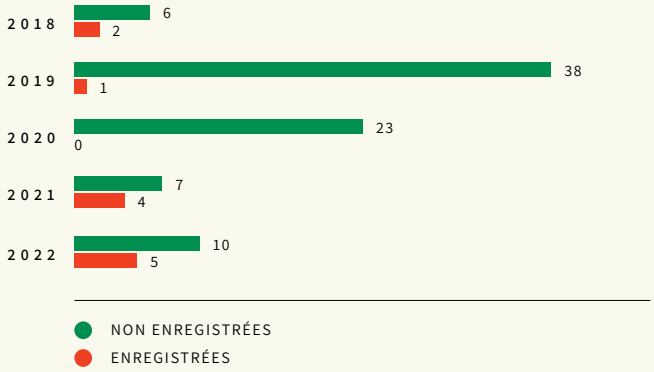
Au cours des trois dernières années, le nombre de plaintes enregistrées par le MIR a augmenté chaque année, passant de zéro plainte enregistrée en 2020 à cinq en 2022. Sur le nombre total de plaintes enregistrées depuis la création du mécanisme en 2006, un tiers (33 %) ont été déposées au cours des deux dernières années. Cela peut être le résultat d'une augmentation de l'efficacité de la sensibilisation du MIR aux parties prenantes depuis la mise en œuvre de nos nouvelles règles de fonctionnement approuvé en 2021.

Le MIR a également enregistré une augmentation d'une année sur l'autre du nombre moyen de plaintes reçues pour chaque 100 projets approuvés : 1,0 % en 2022 contre 0,76 en 2021, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2021. Notre taux de 2022 est toujours inférieur au nombre moyen de plaintes pour chaque 100 projets approuvés reçues par nos pairs (1,66). Comme nous l'avons signalé précédemment, les raisons possibles de cette différence sont nombreuses. Cela peut être lié à différentes méthodologies appliquées par nos pairs, à la taille, aux contextes et à la nature des projets, etc. Il suggère également que le MIR a encore du travail à faire pour s'assurer que les parties prenantes connaissent son existence ou qu'elles sont davantage conscientes que la BAD est à l'origine de certains projets, de sorte que les personnes affectées par le projet puissent présenter leurs plaintes. Nous continuerons de suivre, d'analyser et de communiquer ces données à l'avenir.

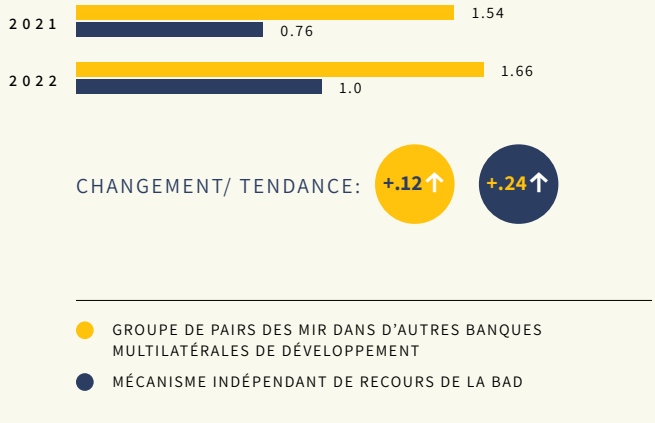
Nous sommes reconnaissants envers nos organisations partenaires qui nous ont aidés à mettre en œuvre notre stratégie de communication en 2022.

- Accountability Counsel
- Advocates for International Development
- Département des sauvegardes environnementales et sociales et de la conformité de la BAD
- Union Africaine
- Arab Watch Coalition
- Centre d'information de la Banque
- Institut danois pour les droits de l'Homme
- IAMnet
- Lumière Synergie pour le Développement
- Open Society Initiative for West Africa
- Réseau des Plateformes Nationales d'ONG d'Afrique centrale
- Centre des entreprises et des droits de l'homme du PNUD
- Institut de la société civile de l'Afrique de l'Ouest

NOMBRE DE PLAINTES REÇUES :

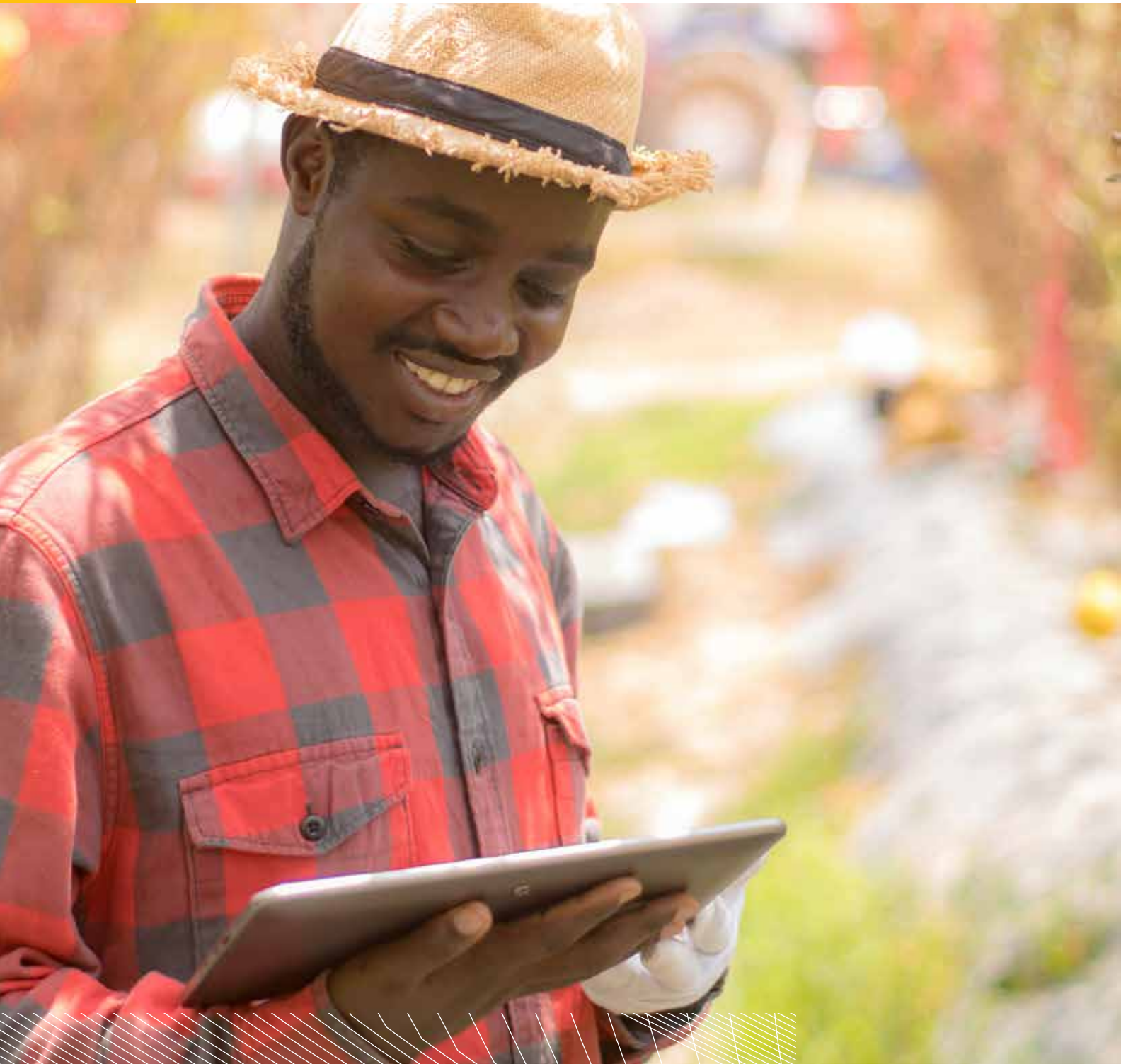


NOMBRE DE PLAINTES REÇUES
POUR CHAQUE 100 PROJETS APPROUVÉS EN MOYENNE :



Notre personnel

Le succès du nouveau cadre politique et du nouveau plan stratégique du MIR, tous deux introduits en 2021, dépend de la contribution de notre petit mais puissant personnel. Chacun de nos professionnels engagés « vit » nos valeurs et conduit nos objectifs stratégiques grâce à leur engagement avec nos parties prenantes et les uns avec les autres.



Renforcement des capacités

En 2022, nous avons continué à renforcer les capacités dans l'ensemble de l'organisation grâce à nos centres d'apprentissage et à l'élaboration de procédures opérationnelles standard, ainsi que dans des ensembles de compétences spécifiques grâce à la formation professionnelle.

Les événements **Learning Hubs** proposent des présentations par des experts sur une variété de sujets de développement professionnel. En 2022, le personnel a participé à une session virtuelle sur la santé et la sécurité au travail (SST) en Afrique, organisée par le MIR et l'Organisation internationale du Travail. Au cours de la session, nous avons approfondi notre compréhension des risques SST dans un contexte africain et comment identifier et mettre en œuvre des stratégies pour prévenir les incidents. Au cours d'une deuxième session virtuelle, organisée en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le personnel du MIR et ses collègues de la BAD ont pris connaissance des objectifs et cibles de développement durable des Nations Unies et de la manière dont nous pouvons y répondre dans notre travail quotidien.

Les procédures opératoires normalisées (PON) nous aident à harmoniser nos processus. Les membres du personnel ont participé à la rédaction des guides du déroulement des opérations en rapport avec leur travail. En 2022, nous avons terminé les PON pour la réception des plaintes, l'approvisionnement des consultants, l'évaluation d'éligibilité (vérification de la conformité et résolution des problèmes), la sensibilisation des parties prenantes et autres.

La formation d'auditeur certifié a été complétée par l'un des responsables de la conformité du MIR en mai 2022. Le cours Certified Management Systems Auditor, offert par PECB (Professional Evaluation and Certification Board), a contribué à développer nos connaissances et nos compétences en matière de planification, de conduite de visites sur le terrain, d'analyse des preuves et de préparation de plans d'action correctifs.

Sondage sur l'engagement du personnel du MIR

Le MIR s'engage à impliquer notre personnel en fournissant une plateforme à travers laquelle ils peuvent réfléchir à leurs expériences en milieu de travail et exprimer leurs préoccupations. Notre objectif est d'appuyer l'élaboration de plans d'action visant à répondre à ces préoccupations et à accroître le niveau d'engagement.

En 2022, nous avons interrogé le personnel sur un large éventail de valeurs et d'indicateurs conçus selon les modèles de meilleures pratiques internationales. Le sondage a été administré à tout le personnel du MIR.

Les résultats de cet exercice ont été analysés, interprétés et ont fait l'objet d'un processus de validation interne confidentiel pour corroborer les résultats.

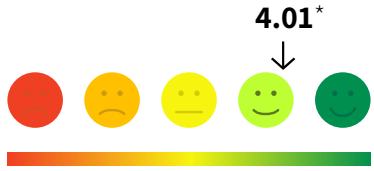
Le score global de l'indice d'engagement du personnel basé sur le score global du sondage de 2022 était de 4,01, à égalité avec notre résultat de 3,95 pour 2021. L'un des aspects les mieux notés de l'enquête de 2022 a révélé que « la direction encourage activement la collaboration et la coopération entre les membres de l'équipe au sein du MIR ». Le score le plus bas indique que le personnel estime qu'il n'y a pas assez de possibilités de progression et d'évolution de carrière.

LES RÉSULTATS DE L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL DU MIR :

ENQUÊTE MENÉE EN JUIN 2022

LES ASPECTS À FAIBLE RÉSULTATSS:

- CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE
- LEADERSHIP ET RÉCEPTIVITÉ
- ORIENTATION STRATÉGIQUE



LES ASPECTS À FORT RÉSULTATS:

- TRAVAIL D'ÉQUIPE
- INCLUSION

*RÉSULTAT GLOBAL DE L'INDICE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL BASÉ SUR LE RÉSULTAT GLOBAL DE TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES À L'ENGAGEMENT

Diversité et inclusion

Le personnel du MIR comprend un groupe diversifié de professionnels hautement performants qui travaillent en collaboration pour atteindre les objectifs de l'organisation.

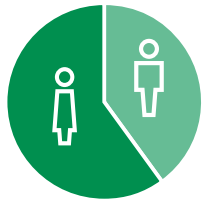
L'équipe du MIR est composée de 10 membres du personnel de huit pays représentant trois des cinq régions africaines couvertes par la Banque. Cette représentation est conforme au profil de diversité régionale de la BAD. Outre les deux langues officielles de la BAD (l'anglais et le français), les membres de l'équipe du MIR parlent au moins 11 autres langues utilisées en Afrique, notamment l'arabe, le kiswahili, le portugais, le wolof, le moore, le fon, le mina et le ga.



Pour ce qui est de la parité hommes-femmes, l'équipe du MIR est composée de six femmes et de quatre hommes. De cette main-d'œuvre, le MIR compte sept postes au niveau professionnel, dont 57 % sont occupés par des hommes et 43 % par des femmes, et trois postes au niveau du personnel de soutien général, dont 100 % sont occupés par des femmes.

TOTAL

60% - FEMMES
40% - HOMMES



PROFESSIONNELS (EL, PL et LP)

43% - FEMMES
57% - HOMMES





Pour moi, **l'égalité** signifie s'engager avec toutes nos parties prenantes sur un pied d'égalité et leur donner à tous une chance équitable et un traitement équitable dans notre processus de traitement des plaintes. — **FRED**, MEMBRE DU PERSONNEL DU MIR

Perspectives



Notre objectif: **L'amélioration continue**

Trop souvent, les rapports annuels ne sont remplis que de bonnes histoires et de messages d'autosatisfaction qui diminuent la valeur du processus de rapport en tant qu'outil de redevabilité réfléchi et instructif. Au MIR, nous croyons en une approche qui fait également état, dans nos rapports, de « toutes nos imperfections ». Nous alignons nos principes d'information sur les meilleures pratiques en matière de normes internationales d'informations non-financières afin d'inclure dans ce rapport des informations positives et négatives sur le MIR. Nous croyons qu'il y a beaucoup à apprendre de nos lacunes. En effet, ce n'est qu'en les assumant et en endossant la responsabilité de celles-ci que nous pourrons véritablement améliorer notre performance. Dans ce contexte, nous partageons les exemples suivants où nous pensons que nous avons échoué en 2022 et comment nous visons à nous améliorer en 2023.

Devenir un mécanisme sensible au genre

Dans le cadre de notre examen de la politique, le MIR s'est engagé à mettre en place un processus de traitement des plaintes qui soit « culturellement approprié, sensible au genre et également accessible à tous ». Bien que nous pensions avoir accompli beaucoup dans ce domaine en 2022, nous continuerons d'explorer les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif. Cela comprend la poursuite de la formation du personnel sur l'analyse de genre et l'intersectionnalité à utiliser dans nos processus de traitement des plaintes, ainsi que la mise en œuvre des recommandations pertinentes de notre récente note consultative sur l'EAHS.

Événements inclusifs et sensibles au genre – Mettre fin au « Manel »

En 2022, le MIR a organisé un événement de sensibilisation virtuel pour l'Afrique de l'Ouest auquel ont participé des intervenants du MIR et de deux organisations régionales de la société civile. Malheureusement, nous n'avons pas planifié de manière proactive la parité hommes-femmes, ce qui a donné lieu à un panel composé exclusivement d'hommes. Nous nous sommes de nouveau engagés à éviter de présenter ou de participer à des « manels » (panels entièrement masculins). Notre « No-Manel Pledge » ne concerne pas seulement le fait d'avoir des femmes sur des panels ou en tant que conférencières – il s'agit également de valoriser l'inclusivité qui tient compte du genre, de la race, de l'orientation sexuelle, de la classe sociale, du handicap, de la géographie et de la langue.

Échec de lancement – le site Web du MIR et autres outils informatiques

Le MIR a commencé à développer notre nouveau site Web à la fin de l'année 2021, en optant pour une équipe de développement interne afin de mieux répondre aux considérations de sécurité informatique. Le développement et la mise en œuvre du site Web ont connu des retards dus, en partie, à un manque de clarté initiale sur les rôles et les responsabilités liés à la conception et à la mise en œuvre du projet aux multiples facettes. Au fur et à mesure que nous avançons dans d'autres initiatives liées aux NTIC, notre objectif est de mieux planifier et surveiller les projets afin d'éviter les retards qui peuvent entraver notre capacité à mener à bien notre travail au nom des personnes affectées par les projets.





Problèmes de traduction

Comme indiqué dans nos règles et procédures, le MIR est tenu d'accepter les plaintes dans n'importe quelle langue. Nous essayons de consulter les parties prenantes locales dans la langue de leur choix afin qu'elles puissent plus facilement s'exprimer. Cependant, ce n'est pas toujours facile dans la pratique, et le MIR a parfois échoué dans ce domaine, s'appuyant souvent sur des individus clés au sein de la communauté pour représenter les points de vue collectifs de la communauté. Nous essayons de relever les défis dans ce domaine de deux façons : 1) en faisant un meilleur usage des interprètes en langue locale et 2) en utilisant la technologie des émetteurs radio d'interprétation mobile, que nous avons récemment déployée pour une utilisation sur le terrain. Ces innovations et d'autres, ainsi que nos propres efforts continus, nous aideront à mieux combler les lacunes linguistiques et à nous rapprocher de nos parties prenantes tout au long du processus de traitement des plaintes.



« Pour moi, l'**indépendance** est notre principe directeur. C'est le fondement qui nous permet d'effectuer notre travail de manière impartiale et objective. Sans indépendance, nous perdons la confiance de nos parties prenantes et ne pouvons pas accomplir efficacement notre travail.

— **ARANTXA**, MEMBRE DU PERSONNEL DU MIR

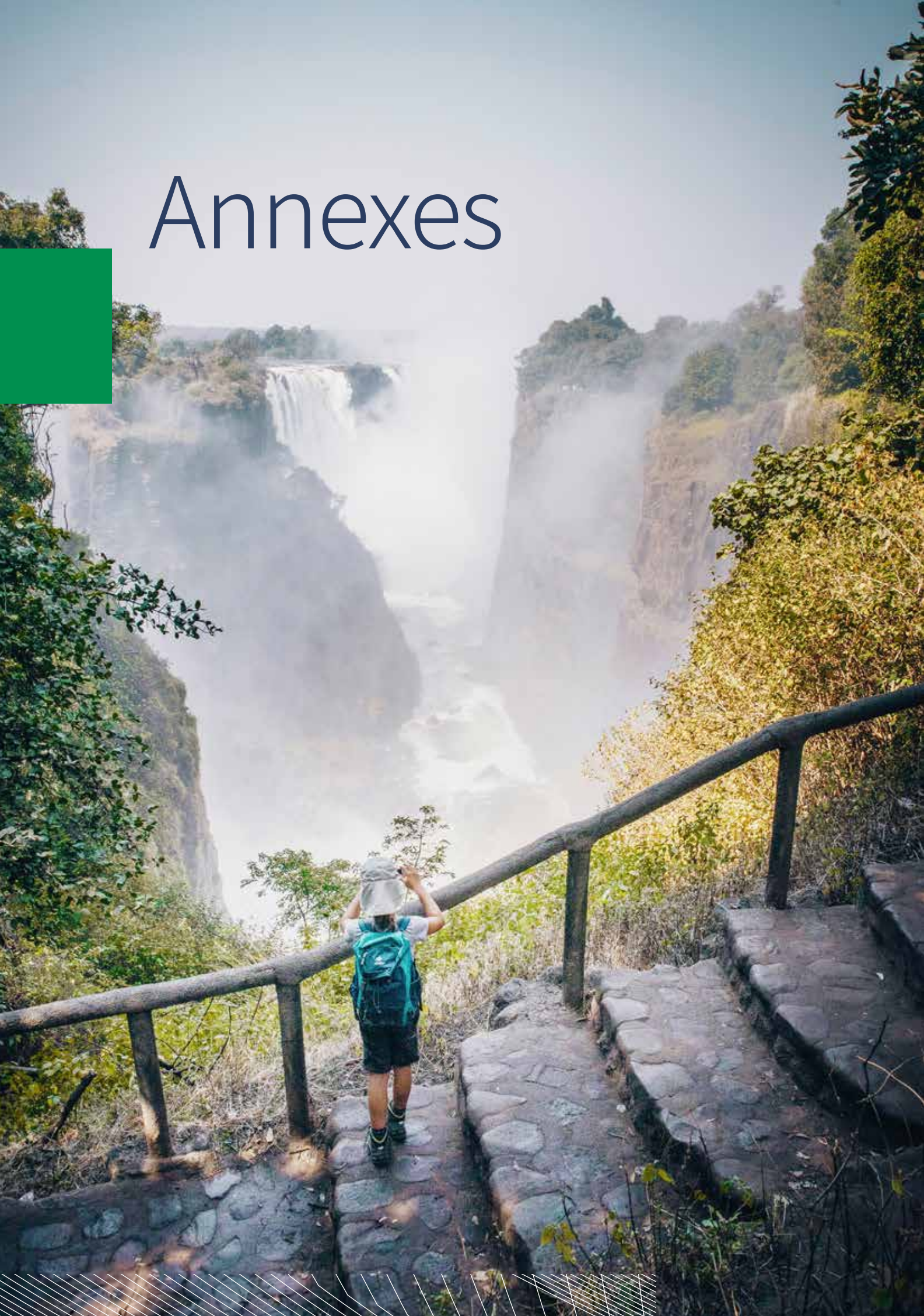
Fournir un leadership éclairé sur la SST

En 2023, nous développons une nouvelle note consultative qui abordera les questions liées à la santé et à la sécurité au travail (SST) dans les projets financés par la BAD. Selon l'Organisation internationale du Travail, le continent africain a certains des résultats les plus médiocres en matière de SST dans le monde, ce qui impose des coûts sociaux et économiques élevés aux individus, à leurs familles et aux régions dans lesquelles ils vivent. La note consultative et ses recommandations viseront à sensibiliser le personnel de la Banque, les emprunteurs/clients et les autres parties prenantes aux outils nécessaires pour améliorer les résultats en matière de santé et de sécurité au travail dans les projets financés par la Banque et pour aider à influencer les lieux de travail sur le continent africain.

Améliorer la culture de santé et de sécurité du MIR

Le MIR a le devoir de veiller à la santé et à la sécurité de son personnel, de ses consultants et des autres personnes impliquées dans ses activités. En 2023, nous nous engageons à établir des lignes directrices et des systèmes pour promouvoir une culture de santé et de sécurité plus solide au sein de l'organisation. Cela impliquera la mise en œuvre de systèmes permettant de signaler les menaces contre le personnel, de réduire les risques liés à notre travail et de veiller à ce que le personnel ait accès à un équipement de sécurité approprié.

Annexes



Annexe 1:

Budget MIR 2022

BUDGET ADMINISTRATIF ALLOUÉ*	2020	2021	2022
Le traitement des plaintes	290,957	228,419	259,422
Sensibilisation et communications	73,903	102,160	105,784
Apprentissage institutionnel et enforcement des capacités	141,532	175,826	127,747
Activités administratives	6,837	6,875	10,848
TOTAL	**513,229**	**513,280**	**503,801**

*En UAC

*Les montants comprennent les consultants, les missions, les événements et les budgets de réunion et excluent les salaires et les dépenses de personnel

Annexe 2:

Abréviations, Termes et définitions

Opération financée par la banque
Toute opération financée par la BAD/FAD, le Fonds fiduciaire du Nigeria et d'autres fonds spéciaux administrés par la Banque, approuvés par les Conseils d'administration ou de gestion ou en cours d'examen pour financement par la direction de la Banque.

Conseils d'administration
Conseils d'administration de la Banque africaine de développement et du Fonds africain de développement.

Emprunteur/Client
Emprunteur : La partie à la convention de prêt à laquelle le prêt est consenti.
Client : Entité éligible à recevoir un financement, un investissement ou une assistance technique de la Banque à des conditions non souveraines, à laquelle des flux de financement ou d'investissement seront versés et qui est responsable du respect de conditions spécifiques et des remboursements à la Banque conformément aux accords de financement, dans le cas de ressources autres que des subventions.

CODE
Comité sur les opérations et l'efficacité du développement.

Rapport de vérification de la conformité
Rapport résultant d'une vérification de la conformité d'une plainte au MIR.

Rapport d'évaluation de l'éligibilité à la conformité
Rapport préparé par le MIR pour évaluer une plainte aux fins de la vérification de la conformité.

Plaignant
Signataires d'une plainte, ceux qui ont déposé une plainte.

Plainte
Une plainte écrite soumise au MIR soulevant des questions de préjudice réel ou potentiel résultant du non-respect présumé par le Groupe de la Banque de ses politiques et procédures.

OSC
Les organisations de la société civile comprennent, sans s'y limiter, les organisations non gouvernementales, les peupleset les organisations professionnelles, les syndicats, les coopératives, les groupes de consommateurs et de défense des droits de la personne, les associations de femmes, les clubs de jeunes, la radio indépendante, la télévision, la presse écrite et les médias électroniques, les coalitions de quartier ou communautaires, les groupes religieux, les établissements universitaires et de recherche, les mouvements communautaires et les organisations de peuples autochtones[4].

Plainte différée
Une plainte enregistrée est différée afin de donner à la direction de la Banque et aux plaignants la possibilité de travailler ensemble pour résoudre les problèmes soulevés dans la plainte.

Mécanisme indépendant de recours (MIR)
Le mécanisme indépendant de traitement de plaintes du Groupe de la Banque africaine de développement établi par résolution du Conseil.

Direction
Le Groupe de la Banque africaine de développement en tant qu'institution impliquée dans la conception, l'évaluation et/ou la mise en œuvre des opérations financées par le Groupe de la Banque.

PAD
Plan d'action de la direction.

Partie
L'une des personnes ou des parties impliquées dans un accord formel ou un différend.

Politiques et procédures
Politiques et procédures pertinentes pour les plaintes relatives au MIR décidées en accord entre le MIR et la direction, et sujettes à une mise à jour constante.

Rapport d'évaluation de la résolution de problème
Rapport d'évaluation préparé lors de l'enregistrement d'une plainte pour la résolution de problème.

Rapport de résolution de problème
Rapport préparé à la fin d'un exercice de résolution de problème.

Registre
Un outil Web pour enregistrer les détails des plaintes reçues par le MIR et suivre le processus de traitement des plaintes.

Représentant
Une personne ou une organisation qui a été retenue et autorisée par un plaignant à représenter ses intérêts et à prendre des décisions en son nom avec son consentement.

Représailles
Tout acte défavorable commis contre une personne parce qu'elle a divulgué une plainte ou participé à une enquête sur une plainte. Les représailles peuvent prendre de nombreuses formes et ne sont pas toujours évidentes.

[4] Cadre de la BAD pour un engagement accru avec les organisations de la société civile, 2012, P4.

Annexe 3

Résumé des données

SECTION	POINT DE DONNÉES	2021	2022
Gouvernance	Tonnes d'émissions de GES liées au transport (GES par plainte active)	s/o	27 (1,8 tonne)
Gouvernance	% de recommandations découlant de la troisième revue de la politique qui ont été complétées ou en cours	60	100
Gouvernance	Les ODD identifiés comme les plus pertinents pour le MIR	s/o	Objectif 10 Réduire les inégalités Objectif 5 Égalité des sexes Objectif 13 Changements climatiques
Gouvernance	Note moyenne à l'auto-évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement	s/o	B+
Gouvernance et engagement des parties prenantes	Nombre de membres dans le CCP	s/o	9
Engagement des parties prenantes	Nombre de parties prenantes dans notre base de données	Annonce prochaine	770
Performance	Nombre de nouvelles plaintes enregistrées (nombre de plaintes reçues)	4 (9)	5 (15)
Performance	Total des cas de plaintes actifs (en cours et hérités)	12	16
Performance	Nombre de notes consultatives émises	1	1
Performance	Nombre de plaintes reçues depuis la création du MIR en 2006 (nombre enregistré)	114 (22)	131 (27)
Performance	Plaintes enregistrées par le MIR pour chaque 100 projets approuvés par le Conseil	0,76	1
Performance	Comparaison des plaintes pour 100 projets par rapport aux pairs	1,54	1,66
Performance	Nombre moyen de jours ouvrables pour traiter les plaintes liées à l'vérification de la conformité (EC) et à la résolution de problème (RP)	EC 405 RP 560	EC 373 RP 534
Communications et Sensibilisation	Nombre approximatif de personnes (et de pays) touchées par le MIR	s/o	1200 (27 pays)
Communications et Sensibilisation	Évaluation de la satisfaction des participants aux activités de sensibilisation au MIR	s/o	3,95
Personnel	Score de l'indice d'engagement du personnel	3,95	4,01
Personnel	Effectif du personnel	10	10
Personnel	Parité hommes-femmes	60 % de femmes, 40 % d'hommes	60 % de femmes, 40 % d'hommes
Personnel	Nombre de langues africaines parlées par l'équipe	13	13

Annexe 4

Questions des parties prenantes en 2022 et comment nous nous sommes engagés

QUESTIONS DES PARTIES PRENANTES	PARTIES PRENANTES	PRINCIPALES ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT
Mécanismes africains des droits de l'homme	Mécanismes régionaux (Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme et Union africaine)	Partager des leçons et des stratégies avec d'autres mécanismes de plaintes régionaux sur la meilleure façon de traiter les plaintes relatives aux droits de la personne.
Guide anti-représailles pour les plaintes	Direction de la Banque	Participation à la rédaction d'amendements à la politique de dénonciation de la Banque pour améliorer et assurer la cohérence avec la politique anti-représailles du MIR.
	Organisations de la société civile (OSC), Experts	Tenu des séances d'information avec les OSC et les experts dans le cadre de l'amélioration des directives et de l'outil de lutte contre les représailles du MIR.
Traitement des plaintes	OSC Unités de gestion de projets (UGP)	Communiquer étroitement avec les plaignants et les OSC sur les questions pertinentes tout au long du processus de traitement des plaintes. Engager en étroite collaboration avec les UGP, en particulier dans les exercices de résolution de problème.
	Direction de la Banque	Offrir à la direction de la Banque des occasions d'échanger des points de vue et de clarifier les constatations ainsi que les recommandations avant que les rapports de vérification de la conformité ne soient finalisés.
	Toutes les parties prenantes	Partager les progrès et les résultats des plaintes sur notre site Web.
Sensibilisation au processus de plainte	Responsables des bureaux régionaux de la BAD	Réalisation d'une enquête auprès des responsables de pays de la BAD afin d'évaluer les moyens de mieux faire connaître les mécanismes de recours en cas de grief, y compris le MIR.

Annexe 4

Questions des parties prenantes en 2022 et comment nous nous sommes engagés, suite

QUESTIONS DES PARTIES PRENANTES	PARTIES PRENANTES	PRINCIPALES ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT
Implication des employés	Personnel du MIR	Réalisation de notre sondage annuel sur la satisfaction du personnel pour mesurer l'engagement et servir d'outil de gestion et de redevabilité pour l'équipe du MIR.
	Toutes les parties prenantes	Tenue d'un atelier de cartographie des parties prenantes pour le personnel en octobre 2022 conçu pour aider le personnel à visualiser les relations et les priorités des parties prenantes afin de faciliter la création de stratégies communes que chaque membre pourrait employer dans ses régions couvertes par son « ambassade » où il mène des activités d'engagement. En outre, l'atelier visait à aider le personnel à développer l'état d'esprit organisationnel et les capacités dont il a besoin pour promouvoir des relations de confiance à long terme avec ses parties prenantes en vue de soutenir une Afrique durable.
Santé et sécurité au travail	Organisation internationale du travail Syndicats OSC	Facilitation d'une session d'apprentissage avec des organisations gouvernementales internationales et d'autres sur le thème de la SST en Afrique afin de jeter les bases d'une note consultative sur la question.
Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme	Sociétés juridiques basées en Afrique OSC	Tenue de sessions virtuelles avec des groupes juridiques d'intérêt public et des OSC sur les principes directeurs des Nations Unies et les domaines de collaboration.
	Organisations internationales, universitaires et experts	A participé à des consultations avec le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme sur le thème de la réparation. Échanges avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les stratégies de sensibilisation à la question. Collaboration avec le PNUD pour fournir au personnel du MIR et aux collègues de la BAD des informations sur les objectifs de développement durable des Nations Unies et sur la manière dont nous pouvons y répondre dans notre travail quotidien.
	IAM	Participation aux discussions sur les réparations lors de la réunion annuelle de la BAD
Rapport de redevabilité du MIR 2021	Toutes les parties prenantes	Engagement de la direction de la Banque, du personnel du MIR, des OSC, des membres du CCP et d'autres personnes pour obtenir des commentaires afin d'améliorer le rapport de redevabilité du MIR. Rétroaction intégrée (tableaux récapitulatifs des données) pour continuer d'accroître l'accessibilité et la redevabilité. Un résumé des commentaires et des mesures prises est disponible ici.

Annexe 5

Registre MIR des plaintes non enregistrées janvier à décembre 2022

	DATE DE RÉCEP-TION	PAYS	PROJET	PROBLÈMES	MOTIF DU NON-ENREGISTREMENT
1	29 nov. 2022	Côte d'Ivoire	N/A	Plainte relative au comportement du personnel de la BAD	La plainte ne relève pas du mandat du MIR. Transférée au Bureau d'éthique de la BAD.
2	1er nov. 2022	Rwanda	Construction et mise en service du Système d'Assainissement Centralisé de Kigali	Demande d'intervention dans l'adjudication abusive et le rejet d'une offre pour la conception et la construction	La plainte ne relève pas du mandat du MIR. Transférée au Département des services fiduciaires et de l'inspection de la BAD.
3	24 oct. 2022	Togo	N/A	Plainte relative à la non-délivrance d'une attestation de fin de mission	La plainte ne relève pas du mandat du MIR. Transférée au bureau de la BAD au Togo.
4	1er août 2022	Algérie	Projet de Renforcement de Gestion des Capacités en Guinée Bissau	Non-paiement des honoraires de consultation	La plainte ne relève pas du mandat du MIR. Transférée au Directeur-général adjoint du bureau de la BAD pour l'Afrique de l'Ouest.
5	25 juil. 2022	Tunisie	Projet d'Appui à la mise en œuvre du Plan Stratégique National « Tunisie Digitale 2020 »	Contestation relative à la procédure de sélection d'un consultant	La plainte ne relève pas du mandat du MIR. Transférée au Directeur-général du bureau de la BAD pour l'Afrique du Nord.
6	29 juin 2022	Sénégal	Projet de Gestion participative des Forêts Classées pour la REDD	Plainte relative à la procédure de sélection d'un consultant	La plainte ne relève pas du mandat du MIR. Transférée au Département d'inspection des services fiduciaires de la BAD.
7	1er juin 2022	Sénégal	Phase 2 du projet de Train Express Régional de Dakar (TER)	Préoccupations liées aux emprises du projet.	Le projet n'a pas encore été approuvé par la Banque et n'est donc pas éligible.
8	31 mai 2022	Sénégal	Projet de construction de l'Autoroute Dakar-Tivaouane-Saint-Louis	Préoccupations concernant les questions environnementales, socio-économiques et sanitaires liées au projet	Les plaignants n'ont pas encore fait d'efforts de bonne foi pour résoudre le problème au niveau du projet.
9	8 mars 2022	Congo	Projet de Dorsale à fibre optique en Afrique centrale - Composante Congo	Plainte relative au processus de sélection d'un cabinet pour une étude EIES du projet	La plainte ne relève pas du mandat du MIR. Transférée au Département de l'industrie et du développement du commerce.
10	25 jan. 2022	Cameroun	N/A	Plainte relative au non-paiement de pension	La plainte ne relève pas du mandat du MIR. Transférée à l'Administration de la BAD.

Annexe 6

Sujets matériels et définition 2022 du MIR

SUJETS PRINCIPAUX	CE QUE CELA VEUT DIRE
Renforcer la confiance	Établir la légitimité parmi les groupes de parties prenantes auxquels le mécanisme est destiné en faisant preuve d'indépendance et de redevabilité pour la conduite équitable des processus de règlement des griefs
Sensibiliser	Sensibiliser les utilisateurs potentiels du mécanisme du MIR et à ses processus par le biais de communications directes ou de son réseau de relais
Améliorer l'accessibilité	Fournir une assistance appropriée aux personnes confrontées à des obstacles pour accéder au mécanisme, y compris une assistance tenant compte des spécificités de genre et adaptée à la culture
Fournir un processus de plainte clair et opportun	Fournir une description simple du processus de traitement des plaintes, y compris : → les options de processus et les critères pour leur utilisation ; → les échéanciers et les résultats potentiels pour chacun d'entre elles ; → les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports sur les résultats.
Traiter toutes les parties équitablement	Veiller à ce que les parties lésées aient un accès raisonnable à l'information, aux conseils et à l'expertise nécessaires pour s'engager dans un processus de règlement des griefs dans des conditions équitables, éclairées et respectueuses
Assurer des processus transparents	Tenir les parties au différends informées de ses progrès et fournir suffisamment d'informations sur le rendement du mécanisme pour renforcer la confiance dans son efficacité et répondre à tout intérêt public en jeu
Faire preuve de respect des droits de l'homme dans le processus de plainte	Veiller à ce que les résultats et les recours du processus du MIR soient conformes aux droits de l'homme internationalement reconnus
Offrir un recours efficace aux plaignants	Surveiller que le mécanisme dispose des outils nécessaires pour recommander des mesures correctives appropriées pour la Banque afin de remédier aux préjudices dont elle est directement ou indirectement responsable
L'amélioration en continu	Identifier et appliquer les leçons pour améliorer le mécanisme et prévenir les griefs et les préjudices futurs
Politiques de lutte contre les représailles et les rétorsions (confidentialité)	Mettre en œuvre des politiques et des pratiques pour protéger les plaignants contre d'éventuelles représailles et pour honorer les demandes de confidentialité, le cas échéant

Annexe 6

Sujet matériels et définition 2022 du MIR, suite

SUJETS SUPPLÉMENTAIRES	CE QUE CELA SIGNIFIE
Engagement et réactivité des parties prenantes	Établir une approche stratégique pour renforcer les pratiques et les relations d'engagement des parties prenantes du MIR afin de répondre aux besoins individuels de chacune d'entre elles
Une équipe diversifiée et motivée	Établir et former une équipe diversifiée et performante de professionnels qui se sentent valorisés et motivés pour mettre en œuvre la stratégie du MIR
Efficacité économique et contributions à la valeur économique	Maximiser l'efficacité économique et la valeur économique : le MIR contribue par ses activités, par l'emploi, les contrats, le soutien aux fournisseurs régionaux et d'autres contributions
Gouvernance et conduite éthique	Établir une structure organisationnelle qui démontre la redevabilité du leadership et le plus haut niveau de conduite éthique
Influence du public et leadership éclairé	Diriger le programme politique et technique grâce à la recherche, à l'analyse et à la compréhension des plaintes reçues par le MIR, de ses contributions à la politique et à la réglementation de la Banque et de sa participation aux principaux forums internationaux, régionaux et nationaux
Santé et Sécurité	Mettre en place des systèmes pour promouvoir une culture de santé et de sécurité et faire progresser l'amélioration continue, y compris la capacité de s'adapter aux circonstances liées à la santé telles que la pandémie tout en continuant à fournir des services de qualité aux parties prenantes
Participation communautaire (contribution aux ODD)	Créer des opportunités pour le MIR et ses employés de contribuer dans leurs communautés et dans le monde entier à travers les objectifs de développement durable des Nations Unies
Durabilité environnementale	Promouvoir la durabilité environnementale dans nos opérations pour faire face à la crise climatique et à d'autres problèmes environnementaux
Qualité et pertinence des communications/ informations	Mettre en œuvre une stratégie de communication qui fournira la bonne information aux bonnes parties prenantes par les bons canaux



RAPPORT
DE REDEVABILITÉ
2022

Mécanisme indépendant de recours (MIR)
Banque africaine de développement (BAD)

01 BP 1387 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Immeuble CCIA - Avenue Jean Paul II

+ 225 27 20 26 14 96
IRM@afdb.org

IRM.afdb.org

MIR MÉCANISME INDÉPENDANT DE RECOURS